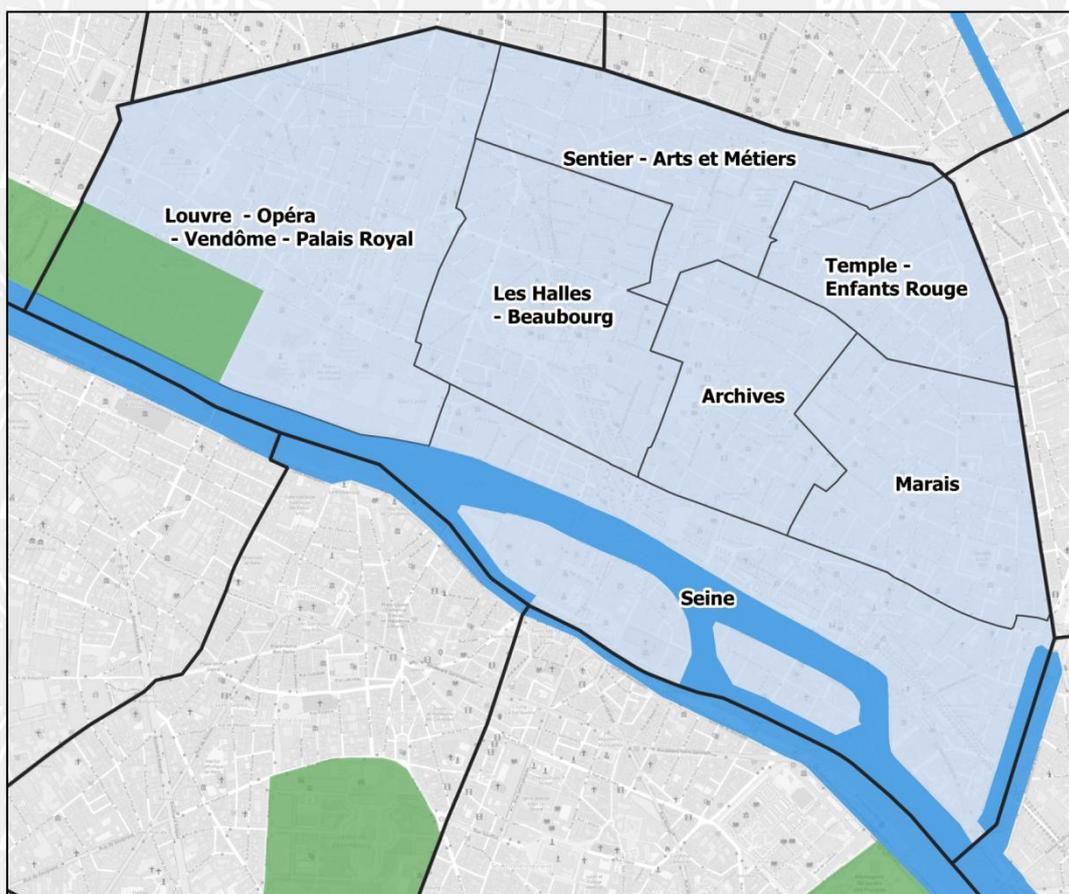


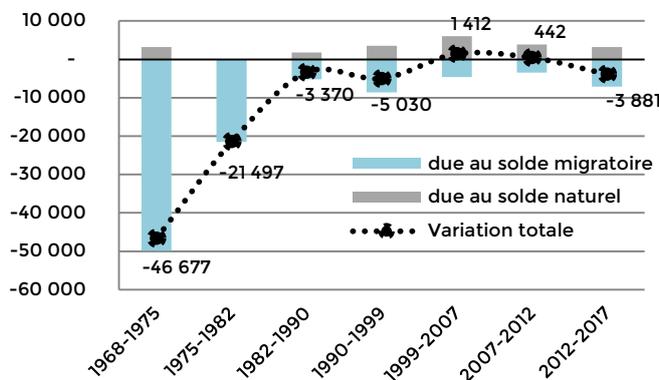
PORTRAIT SOCIAL DE PARIS CENTRE



Synthèse

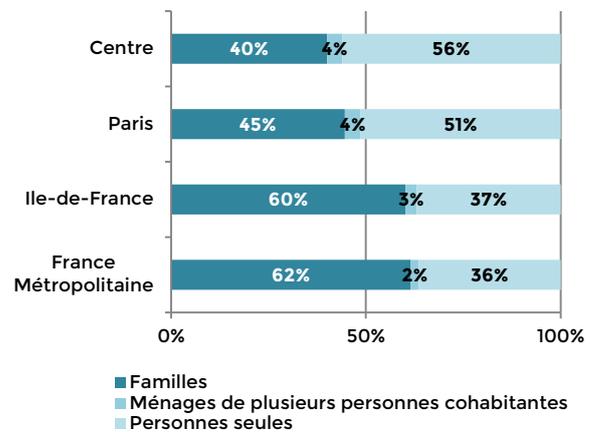
Avec 99 400 habitant·e-s en 2017, le Centre pèse pour 4,5 % de la population totale de la capitale. Il a connu une **légère baisse de sa population sur la période 2012-2017 (- 0,8 %/an en moyenne)**, à un rythme un peu plus soutenu que la moyenne parisienne (- 0,5 %/an en moyenne sur la même période)¹. Assez peu familial, le secteur se caractérise par **une sous-représentation des enfants et jeunes majeur·e-s de moins de 20 ans** (16 % des habitant·e-s, - 3 points de pourcentage par rapport à Paris), **mais aussi des habitant·e-s de plus de 54 ans** (25 % des habitant·e-s, - 2 points de pourcentage). Le vieillissement démographique qui touche l'ensemble de la population parisienne - et nationale - y est en outre **moins marqué** qu'ailleurs. *A contrario*, le Centre est composé **d'avantage de personnes seules** (56 % des ménages, + 5 points de pourcentage) et **de couples sans enfant** (51 % des familles², + 8 points de pourcentage).

Graphique 1 · Variation du nombre d'habitant·e-s du secteur Paris Centre entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire



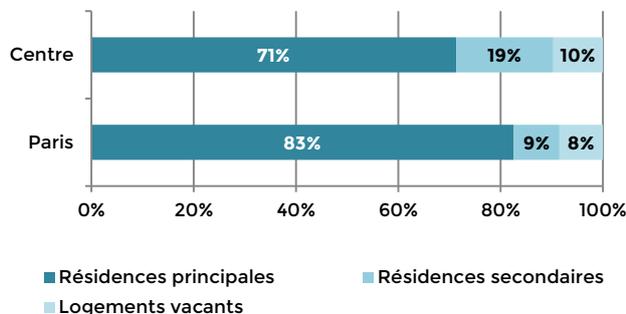
Source : Insee RP 1968-2017.

Graphique 2 · Répartition de la population des ménages par type de ménage en 2017

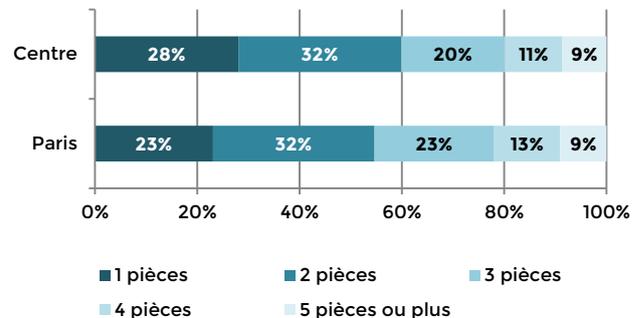


En lien avec cette structure démographique, le parc immobilier du Centre est marqué par **la prédominance de studios et de deux pièces** (6 résidences principales sur 10), ainsi qu'**une forte rotation de ses habitant·e-s**. Les logements sociaux, peu nombreux (7 % des résidences principales, contre 18 % à Paris), se concentrent par ailleurs pour beaucoup dans le **4^e arrondissement**. La proportion de **logements inconfortables** (sans salle de bain ni douche) est équivalente à celle de Paris (7 % des résidences principales) en dépit de **la très forte ancienneté des bâtiments**, et **le taux de suroccupation** des résidences principales est faible (10 %). Enfin, le secteur est marqué par **une vacance importante de son parc immobilier** (10 % de l'ensemble des logements) et surtout par **une très forte part de résidences secondaires** (quasi 1 logement sur 5).

Graphique 3 · Répartition des logements selon leur statut d'occupation en 2017



Graphique 4 · Répartition des résidences principales selon leur taille en 2017



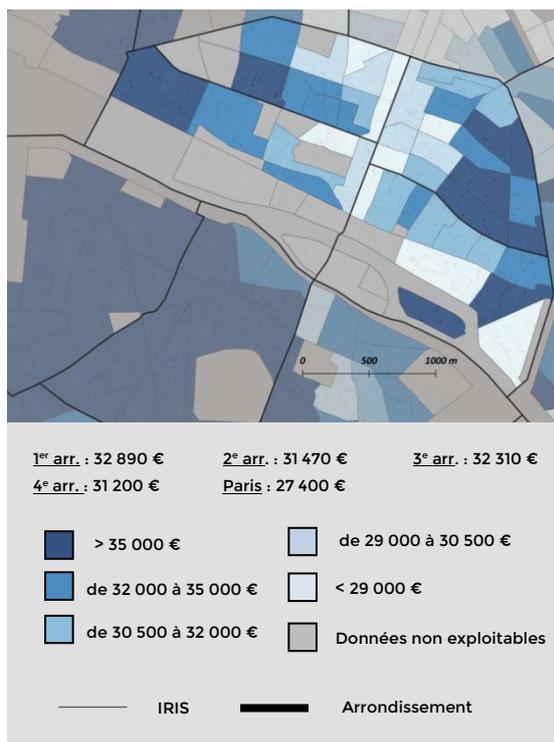
Source : Insee RP 2017.

¹ À noter que la tendance démographique sur les années plus récentes pourrait être positive, notamment à la faveur de l'inauguration de plus de 300 logements sociaux entre 2017 et 2020 dans le secteur. Cette évolution ne pourra toutefois être appréciée qu'après la publication du recensement de population 2022 - l'Insee préconisant de ne comparer que des millésimes espacés d'au moins 5 ans (voir préambule méthodologique). Celui-ci sera publié en 2026.

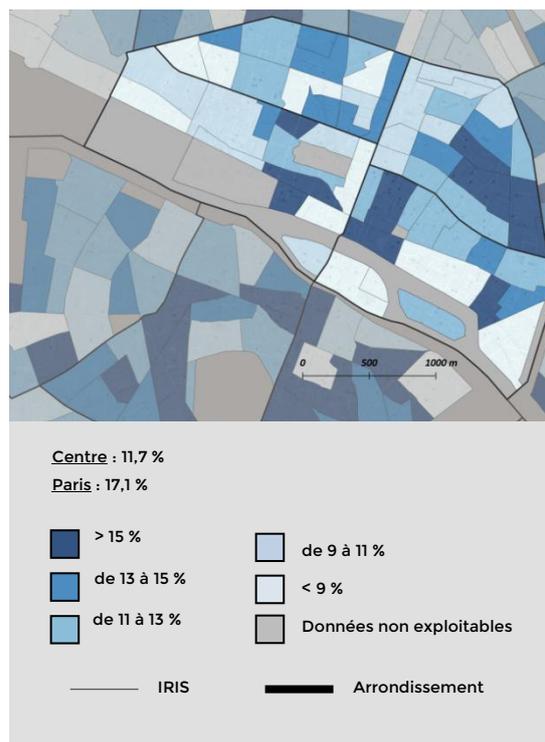
² Les familles incluent les couples avec et sans enfant(s) ainsi que les familles monoparentales.

Les indicateurs relatifs au niveau de vie des ménages sont favorables et relativement homogènes à l'échelle infra-territoriale. Dans les quatre arrondissements du Centre, le revenu médian disponible par UC s'établit ainsi entre 31 000 et 33 000 € annuels, dépassant nettement celui de la capitale, à 27 400 €. Les habitant-e-s du secteur sont aussi globalement plus diplômé-e-s que l'ensemble de la population de la capitale (63 % des habitant-e-s de 15 ans et plus sont titulaires d'un diplôme niveau licence ou plus, contre 54 % à Paris) et occupent davantage des fonctions de cadres ou professions intellectuelles supérieures (51 % des actif-ve-s, contre 46 % à Paris). Enfin, le recours à l'offre sociale y est moindre quel que soit son type : aides au logement, aides aux personnes en situation de handicap, protection de l'enfance ; etc..

Carte 1 · Revenu médian des ménages par unité de consommation par IRIS en 2017



Carte 2 · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Une sous-population du 2^e arrondissement semble toutefois légèrement plus exposée à la précarité qu'ailleurs : celle des **personnes âgées**. Leur niveau de vie médian (25 400 € annuels pour les 75 ans et plus) est en effet plus faible qu'à Paris (29 400 € annuels) et elles sont un peu plus nombreuses à avoir recours au minimum vieillesse. La part de personnes âgées de plus de 74 ans vivant dans un **logement inconfortable (7,4 %)** y est en outre plus élevée qu'au sein de la capitale (2,4 %).

À noter que la plupart de ces données s'inscrivent dans un contexte de pré-crise sanitaire, dont l'impact ne peut pas être évalué avec les données constitutives des portraits d'arrondissement - en particulier sur la démographie parisienne. Elles permettent toutefois d'appréhender et de comprendre les tendances de long-terme socioéconomiques et démographiques des différents arrondissements de la capitale. Les travaux de l'Observatoire des impacts sociaux de la crise, démarche d'observation sociale partagée et partenariale portée depuis 2021 par la Ville de Paris, la Caf de Paris, le Samusocial de Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur), offrent des analyses complémentaires à partir de données plus récentes et de sources plus diverses (notes de conjonctures consultables sur le site de l'Apur).

Préambule méthodologique

Les Portraits sociaux d'arrondissement sont une publication de l'Observatoire social de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris. L'objectif de ces Portraits est de fournir aux Espaces Parisiens des Solidarités, aux mairies d'arrondissement, ainsi qu'à leur tissu associatif, entreprises et citoyens, des clés de lecture sur la situation sociale de leur territoire *via* la diffusion et l'analyse d'indicateurs variés. Lorsque les données le permettent, ces indicateurs sont étudiés à l'échelle des quartiers et des IRIS de l'arrondissement (*voir encadré 1*).

Encadré 1 • Les IRIS et quartiers d'arrondissement

L'Insee a développé un découpage du territoire français en mailles de taille relativement homogène, de 2 000 habitant-e-s en moyenne. Elles sont appelées IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique) et constituent la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Un TRIRIS est une zone composée de plusieurs IRIS (généralement trois).

Les quartiers d'arrondissements auxquels les Portraits font référence sont ceux des Conseils de quartiers³.

Les Portraits sont organisés autour de 6 grandes thématiques, qui constituent chacune une partie pouvant être consultée indépendamment :

- Démographie et famille
- Logement
- Emploi, précarité et insertion
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Prévention et protection de l'enfance.

Les données mobilisées sont multiples : recensement de population de l'Insee (RP), données de la Caf, de Pôle Emploi, du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, etc.. Pour chaque indicateur, les différentes sources sont précisées. Il est à noter que les données de la statistique publique en général, et du recensement de la population en particulier, sont produites avec un décalage de plusieurs années par rapport à l'année de collecte, correspondant au temps nécessaire au retraitement et à la fiabilisation de la donnée (*voir encadré 2*). Toutefois, cette temporalité n'entame pas la pertinence de l'observation menée dans ces diagnostics car l'analyse et la compréhension des indicateurs d'un territoire proviennent de leur comparaison dans le temps et dans l'espace. Les évolutions statistiques s'observent à travers des tendances de fond, qui mettent en général plusieurs années à se dessiner.

À travers l'analyse des chiffres mobilisés dans les portraits, l'objectif de cette publication est donc d'identifier les spécificités de chaque arrondissement d'un point de vue territorial (par comparaison avec les moyennes parisienne, nationale, mais aussi celles des autres arrondissements), et temporel (en décrivant les évolutions constatées depuis les précédentes années étudiées).

Encadré 2 • Le recensement de population de l'Insee

Depuis 2004, le recensement de la population s'appuie sur une collecte de données répartie sur cinq années. Il est millésimé à la date du milieu de la période de collecte (dite année « médiane »).

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la collecte est exhaustive et a lieu tous les cinq ans : les communes sont réparties en cinq groupes et un groupe est recensé chaque année. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte est organisée chaque année sur un échantillon de logements tiré dans le répertoire d'immeubles localisés, lequel est tenu à jour en continu : ainsi, 8 % des logements de Paris sont recensés annuellement, soit 40 % au total en 5 ans.

En raison du temps de traitement que nécessite l'exploitation de toutes les données utilisées dans les Portraits et par soucis de comparabilité entre les arrondissements, il a été décidé de mobiliser le recensement de population 2017 pour tous les territoires. Celui-ci est le résultat des collectes qui s'étalent de 2015 à 2019. S'il ne s'agit pas du millésime le plus récent diffusé par l'Insee, il ne précède que de deux années le dernier recensement exploitable à l'échelle des IRIS, qui date de 2019. Nous avons estimé que cette différence n'altérerait pas notre analyse, d'autant que les évolutions sur cette période pré-crise sanitaire pourraient être moins marquées que celles qui ont suivies cette dernière.

À noter enfin qu'en raison de la méthodologie de collecte, les recensements de population ne peuvent être comparés entre eux que si cinq ans (minimum) les séparent. Aussi dans les Portraits, les données de 2017 sont comparées à celles de 2012.

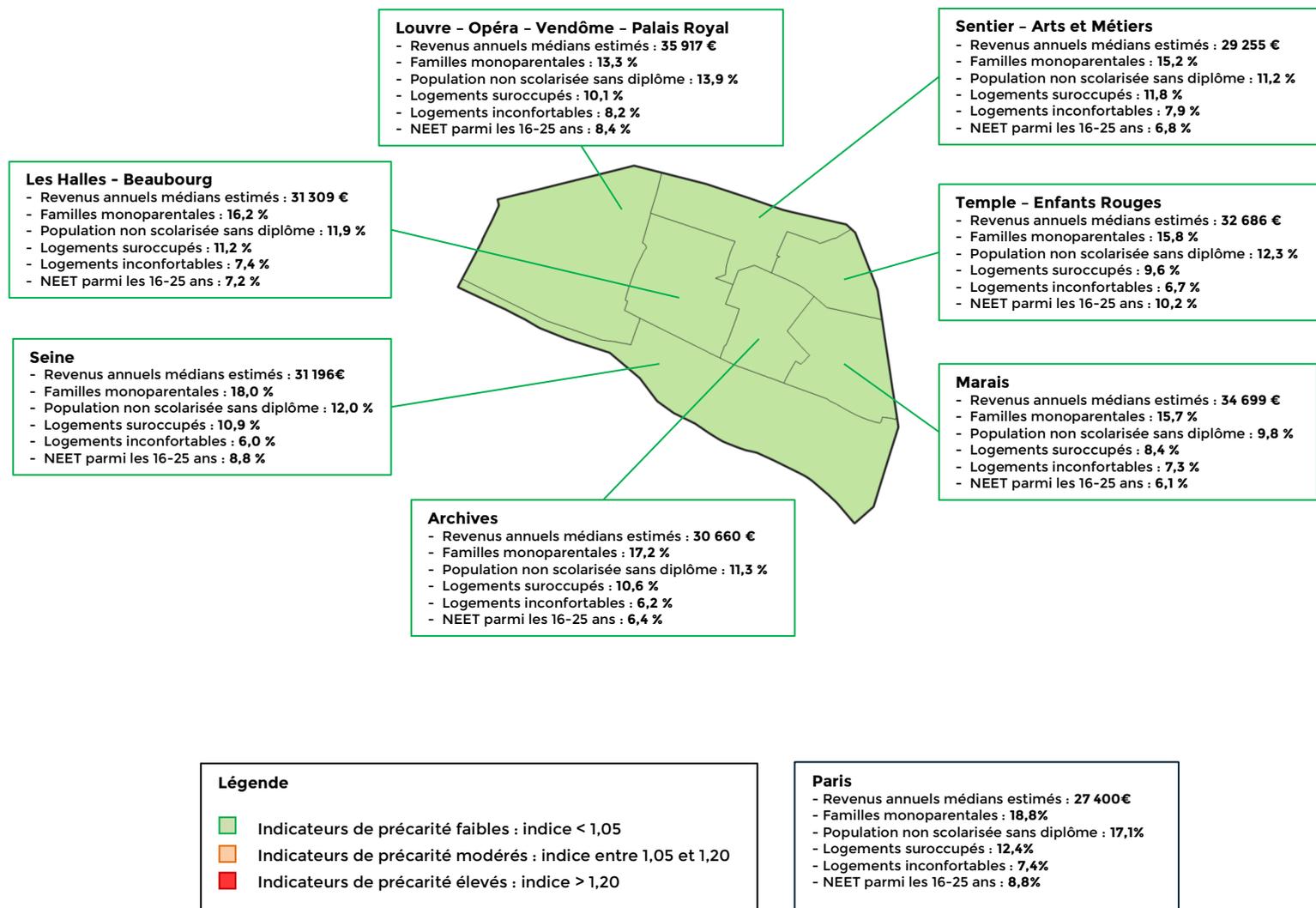
³ Consultez [le site de la Ville de Paris](#) pour en savoir plus sur les Conseils de quartier.

Les millésimes des sources varient d'un indicateur à l'autre - de 2017 pour le recensement de population (*voir encadré 2*) à 2020 pour certaines données de la Caf. Au-delà de cette datation, l'Observatoire social s'attache à décrire les évolutions récentes que connaissent les indicateurs sociodémographiques de l'arrondissement, afin de mieux anticiper leur trajectoire.

Enfin, notons que l'analyse de certains indicateurs - en particulier les niveaux de recours aux différentes aides sociales facultatives de la Ville de Paris - appelle à une certaine prudence : en effet, leurs évolutions et les spécificités de certains arrondissements ne reflètent pas uniquement les besoins sociaux des habitant·e·s d'un territoire mais peuvent aussi s'expliquer par les logiques organisationnelles de la prise en charge (évolution du nombre de professionnel·le·s dans les services, changement de certaines conditions d'attribution, etc.).

Typologie sociale des quartiers de Paris

Centre



L'indice composite de typologie sociale permet d'identifier les quartiers dans lesquels les ménages cumulent des indicateurs de précarité économique et sociale en 2017. Il est construit à partir des six indicateurs suivants :

- Le niveau de vie médian des ménages
- La part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles
- La part des personnes de plus de 15 ans sans diplôme
- La proportion de résidences principales en suroccupation
- La part de résidences principales inconfortables (sans salle de bain ni douche)
- La proportion de jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) parmi les 16-25 ans

La valeur de référence de l'indice est obtenue à partir des 6 indicateurs de la capitale et vaut 1. Chaque quartier est ensuite comparé à cette référence : plus la valeur de l'indice excède 1, plus le quartier est confronté à une précarité sociale et économique importante ; à l'inverse, plus la valeur de l'indice se rapproche de 0, plus le quartier est préservé de cette précarité. Sur l'ensemble du territoire parisien, les indices de chaque quartier varie de 0,65 à 1,91.

Chiffres clés

Thématique	Indicateurs	Paris Centre		Paris	
		Effectif	Part	Effectif	Part
Démographie	Population (2017)	99 369		2 187 526	
	0-17 ans (2017)	13 733	14 %	363 127	17 %
	60-74 ans (2017)	13 215	13 %	310 118	14 %
	75 ans et plus (2017)	6 370	6 %	170 331	8 %
	Évolution de la population (2012-2017)	- 3 881	- 0,8 %/an	- 55 095	- 0,5 %/an
	Population de nationalité étrangère (2017)	14 722	15 %	314 314	14 %
	Densité de population (2017)	17 776 hab/km ²		25 247 hab/km ²	
Ménages Familles Logement	Taille moyenne des ménages	1,72		1,88	
	75 ans et plus vivant seuls (2017)	3 344	53 %	82 920	51 %
	Familles monoparentales (2017)	3 696	16 % (des familles)	96 618	19 % (des familles)
	Familles nombreuses (2017)	1 347	6 % (des familles)	42 808	8 % (des familles)
	Résidences principales locatives HLM (2017)	4 203	7 %	204 113	18 %
	Résidences principales suroccupées (2017)	5 957	10 %	141 100	12 %
	Résidences principales inconfortables (2017)	4 031	7 %	84 257	7 %
Revenus et pauvreté	Revenu annuel médian disponible par UC (2017)	Entre 31 200 et 32 890 € selon les arrondissements (voir p. 27)		27 400 €	
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2017)	12 %		15 %	
	Allocataires Caf dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (2019)	4 125	23 %	104 614	24 %
	Personnes en situation de rue décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (2022)	345		2 829	
Catégories socio-professionnelles	Ouvrier-e-s parmi les actif-ve-s (2017)	2 742	4 %	80 965	7 %
	Employé-e-s parmi les actif-ve-s (2017)	9 450	15 %	230 957	19 %
	Cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actif-ve-s (2017)	31 045	51 %	551 898	46 %
	Population de 15 ans et plus, non scolarisée non diplômée (2017)	8 759	12 %	271 571	17 %
Emploi et chômage	Population au chômage parmi les 15-64 ans actifs (2017)	6 238	10 %	140 723	12 %
	Personnes en demande d'emploi en fin de mois, en catégorie A,B et C (31/12/19)	9 346		198 117	
	Salarié-e-s en contrats précaires (2017)	6 870	16 %	145 838	16 %
	NEET parmi les 16-25 ans (2017)	1 072	8 %	27 944	9 %
Recours à l'offre sociale	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA (31/12/2019)	2 503		62 927	
	Population couverte par le RSA (31/12/2016)	3 612	4 %	101 892	5 %
	Nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement Caf (31/12/2019)	9 252		232 866	
	Population couverte par une aide au logement Caf (31/12/2016)	13 155	13 %	385 686	18 %
	Bénéficiaires de l'AEEH parmi les moins de 20 ans (2019)	294	19 %	10 169	24 %
	Bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-64 ans (2019)	1 043	15 %	31 178	22 %
	Bénéficiaires de l'APA domicile parmi les 60 ans et plus (31/12/2019)	665	3 %	18 253	4 %
	Mineur-e-s bénéficiant de mesures éducatives en milieu ouvert* (2019)	91	3 %	3 930	11 %
	Mineur-e-s confié-e-s à l'ASE* (2019)	42	7 %	2 106	6 %

* hors MNA et situations non parisiennes

Sommaire

■	Démographie et familles	11
	Population du secteur Paris Centre	11
	La baisse du nombre d'habitant·e·s est un peu plus forte que celle enregistrée par la capitale depuis 2012.....	11
	La population du Centre est constituée pour plus de moitié d'individus de 20 à 54 ans et compte peu d'enfants et de séniors par rapport à Paris.....	11
	Le Centre enregistre l'une des densités les plus faibles de la capitale.....	12
	Les personnes de nationalité étrangère sont légèrement surreprésentées	13
	Ménages et familles	13
	L'arrondissement, moins familial que la moyenne parisienne, est composé davantage de personnes seules.....	13
	Le nombre de couples sans enfant, majoritaires parmi l'ensemble des familles, connaît une hausse importante depuis 2012.....	14
	Les familles monoparentales et nombreuses, plus exposées au risque de précarité, sont globalement assez peu représentées	14
	À l'instar de la capitale, le Centre se caractérise par une part importante de jeunes enfants parmi les mineur·e·s, dont l'effectif est toutefois en nette baisse depuis 2012.....	15
	Les personnes isolées, moins âgées qu'à Paris, ont vu leur nombre sensiblement reculer entre 2012 et 2017	16
	Les foyers du Centre sont globalement moins couverts par des prestations de la Caf.....	17
■	Logements	18
	Structure du parc de logements	18
	Les résidences secondaires constituent près de 1 logement sur 5	18
	Le taux de vacance est particulièrement élevé dans le 2 ^e arrondissement	18
	Résidences principales	19
	Le parc de logements se caractérise par une forte rotation de ses habitant·e·s	19
	Près de 3 résidences principales sur 10 sont des studios.....	19
	Le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,43, juste au-dessus de la moyenne parisienne	19
	La suroccupation des résidences principales est globalement faible et surtout localisée à proximité du boulevard de Sébastopol et des Halles.....	20
	En dépit de la très forte ancienneté des bâtiments, la proportion de résidences inconfortables n'est pas plus élevée qu'à Paris	20
	L'arrondissement accueille majoritairement des locataires du parc privé	21
	Parc de logements sociaux	22
	Les logements sociaux sont globalement peu nombreux dans le Centre et pour beaucoup localisés dans le 4 ^e arrondissement	22
	Le parc social, quasi exclusivement en PLAI et PLUS, est fléché vers les ménages les plus modestes	22
	Les prix au m ² se situent légèrement en-deçà de la moyenne de la capitale	23

Aides au logement et prévention des expulsions	23
La population du Centre est moins couverte par une aide au logement de la Caf que l'ensemble des Parisien-ne-s	23
Les familles sont surreprésentées parmi les foyers bénéficiaires du Fonds de solidarité pour le logement	24
Les ménages du Centre sont globalement moins couverts par les aides facultatives de la Ville de Paris	24
■ Emploi, insertion et précarité.....	26
Catégories socioprofessionnelles et revenus	26
Plus de la moitié de la population active occupe une fonction de cadre ou une profession intellectuelle supérieure	26
Dans tous les arrondissements du secteur, le niveau de vie médian des ménages est supérieur à la moyenne de la capitale.....	27
Le taux de pauvreté est moins élevé qu'à Paris, mais son intensité est forte.....	27
Activité, emploi et chômage.....	28
La population du secteur est globalement plus diplômée que l'ensemble de la population de la capitale	28
Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six	29
Le taux chômage est relativement faible	29
Les personnes inscrites à Pôle Emploi dans le Centre sont nettement plus diplômées qu'à Paris	30
Recours aux prestations et aides sociales	31
La part d'individus couverts par le RSA est globalement faible	31
Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires.....	31
La dépendance aux prestations sociales est un peu moins marquée qu'à Paris.....	32
Focus sur l'activité et la précarité des jeunes.....	32
Les trajectoires scolaires des jeunes du Centre sont longues	32
Le Centre compte très légèrement moins de jeunes NEET que Paris	33
Cartographie de la grande exclusion	34
Lors de la Nuit de la Solidarité 2022, 345 personnes sans-abri ont été décomptées	34
Dans le secteur, 14 centres d'hébergement intercalaires ou pérennes permettent l'accueil de 1 100 personnes sans domicile.....	35
■ Personnes âgées	36
Démographie et mobilité	36
Le vieillissement de la population est moins marqué qu'à Paris.....	36
Les trois-quarts des séniors du Centre qui quittent Paris s'installent en dehors de l'Île-de-France	36
Précarité et logement.....	36
Le niveau de vie des séniors est particulièrement élevé dans le 1 ^{er} et le 4 ^e	36
La part de personnes âgées en logement inconfortable est plus élevée qu'à Paris	37
Le taux de couverture du minimum vieillesse est dans la moyenne de la capitale.....	37

Isolement et perte d'autonomie.....	38
Une personne âgée de plus de 74 ans sur deux vit seule	38
La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est quasi équivalente celle de Paris	38
La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est mesurée.....	39
Indice composite de vulnérabilité des séniors	39
Cartographie de l'offre destinée aux séniors.....	40
■ Personnes en situation de handicap.....	41
Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AAEH	41
Les enfants en situation de handicap sont sous-représenté-e-s dans le Centre	41
La grande majorité des bénéficiaires de l'AAEH ont plus de 5 ans.....	41
Les familles allocataires du Centre sont moins confrontées à des situations de pauvreté.....	42
Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH.....	42
La proportion d'adultes en situation de handicap dans le Centre est inférieure à celle de la capitale	42
La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH dans le Centre vivent seules et sont globalement plus âgées qu'à Paris	43
Plus de 4 bénéficiaires de l'AAH sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté	43
Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap	44
La proportion de bénéficiaires de la PCH est un peu moins élevée que celle de la capitale	44
L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public plus âgé dans le Centre qu'à Paris	44
Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le Centre est plus élevé que celui de la capitale... ..	44
Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap	46
Le Centre abrite un foyer de vie.....	46
... et 3 établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap	47
■ Prévention et protection de l'enfance	48
Prévention spécialisée et service social scolaire	48
Le territoire est couvert par une action de médiation sociale et de prévention jeunesse mise en œuvre par le CASP	48
Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 320 enfants ont été accompagné-e-s par un service social scolaire.....	48
La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire	49
Le nombre d'informations préoccupantes remontées au titre de la protection de l'enfance, en hausse, s'élève à 165 en 2021.....	49
Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires.....	49
Une faible proportion de jeunes du Centre bénéficient d'une action éducative	49
La part de mineur-e-s concerné-e-s par une mesure de placement est également faible.....	50
Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance.....	51
■ Glossaire	52
■ Données et contact.....	54

■ Démographie et familles

Population du secteur Paris Centre

La baisse du nombre d'habitant·e-s est un peu plus forte que celle enregistrée par la capitale depuis 2012

Au 1^{er} janvier 2017, 1^{er} secteur de Paris – dénommé Paris Centre et qui comprend les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements – compte un peu moins de **99 400 habitant·e-s**, soit 4,5 % de la population parisienne. **Le 3^e arrondissement est le plus peuplé du secteur** (abritant 34 % de sa population), devant le 4^e (28 %), le 2^e (21 %) et le 1^{er} (16 %).

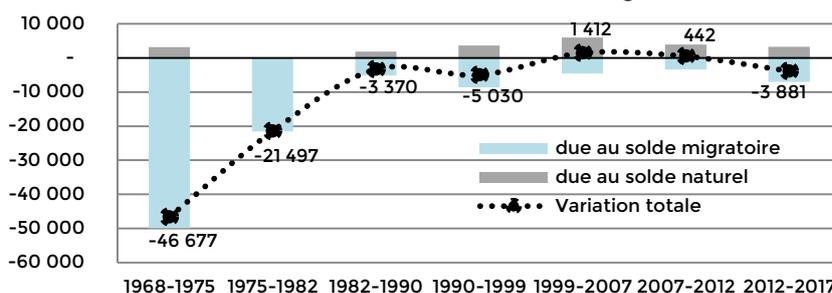
Après une très légère croissance démographique entre 1999 à 2012, **la tendance est à la baisse sur les cinq dernières années du**

recensement : le territoire a perdu près de 3 900 habitant·e-s entre 2012 et 2017, ce qui correspond à une diminution de - 0,8 %/an en moyenne – un rythme un peu plus rapide que le rythme parisien, à - 0,5 %/an.

Le solde naturel étant positif sur la période 2012-2017 (+ 3 200 personnes), la baisse de la population est tirée par le solde migratoire, dont le déficit s'est fortement creusé ces dernières années (- 7 100 individus sur la même période).

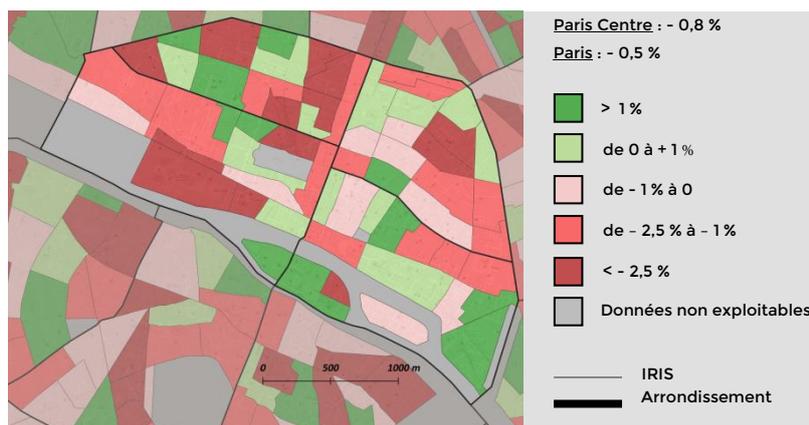
À l'échelle infra-arrondissement, **les quartiers Seine et Archives se démarquent par la légère croissance démographique qu'ils enregistrent**, respectivement à + 0,4 %/an et + 0,3 %/an en moyenne sur la période 2012-2017. Tous les autres quartiers du Centre connaissent une baisse de leur population. Elle est particulièrement forte dans celui du **Marais (- 1,7 %/an) et Sentier - Arts et Métiers (- 1,4 %/an)**.

Variation du nombre d'habitant·e-s du secteur Paris Centre entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire



Sources: Insee, RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007, 2012 et 2017, Etat civil.

Carte 1 - Evolution annuelle de la population par IRIS entre 2012 et 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

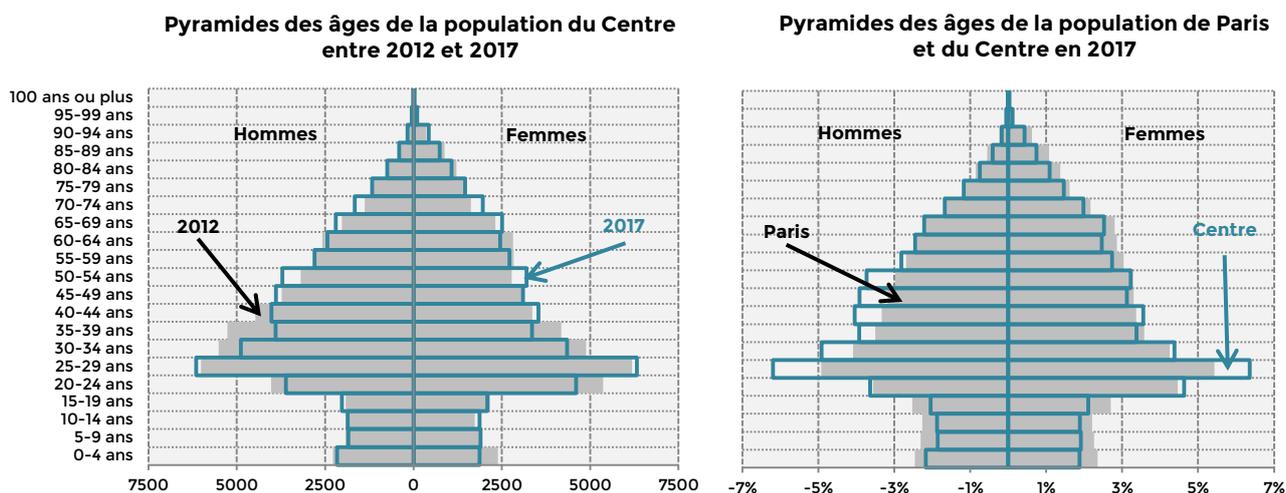
La population du Centre est constituée pour plus de moitié d'individus de 20 à 54 ans et compte peu d'enfants et de séniors par rapport à Paris

La population du Centre se distingue de celle la capitale par la **surreprésentation des habitant·e-s de 20 à 54 ans** (59 % des habitant·e-s de l'arrondissement, + 6 points de pourcentage par rapport à la population parisienne totale). À l'inverse, **la part d'enfants et jeunes majeur·e-s de moins de 20 ans** (16 % des habitant·e-s, - 3 points de

pourcentage) et celle des personnes âgées de 55 ans ou plus (25 % des habitant-e-s, - 2 points de pourcentage) est plus faible dans le Centre que dans l'ensemble du territoire parisien.

Sur les cinq dernières années du recensement, l'évolution de la pyramide des âges dans le Centre s'inscrit toutefois dans un contexte global de vieillissement démographique. Les séniors de 65 ans ou plus enregistrent ainsi une hausse d'effectif de près de 800 personnes entre 2012 et 2017 - essentiellement tirée par l'augmentation de la population des 65-74 ans. À l'inverse, le nombre d'habitant-e-s de moins de 45 ans a diminué de près de 5 100 personnes.

Logiquement, l'âge moyen de la population de l'arrondissement a connu une hausse par rapport à 2012 (+ 0,7 ans) : il s'établit à 40,3 ans en 2017, quasi au même niveau que la moyenne parisienne, à 40,4 ans.



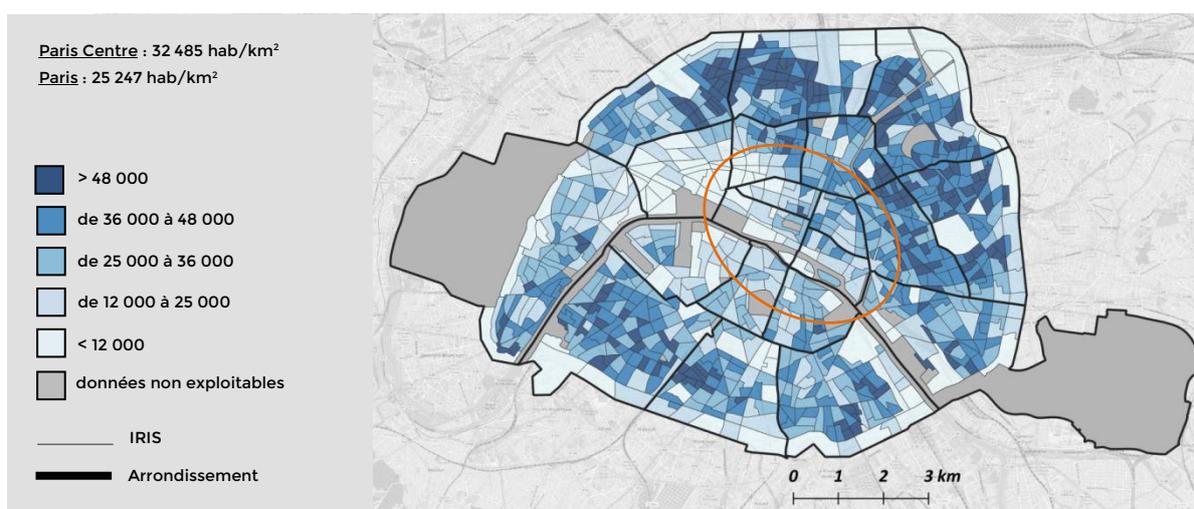
Source : Insee, RP 2012 et 2017.

L'espérance de vie à la naissance est à peu près équivalente chez les habitant-e-s du Centre et au sein de la capitale, et ce quel que soit le sexe. Elle atteint 87 ans chez les femmes et 82 ans chez les hommes.

Enfin, l'arrondissement se démarque par le rapport de masculinité le plus élevé de la capitale, devant celui des 18^e et 10^e arrondissements : il s'élève à 1 (soit un homme pour une femme), contre 0,89 à Paris⁴.

Le Centre enregistre l'une des densités les plus faibles de la capitale

Carte 2 · Densité de la population parisienne par IRIS en 2017 (hab/km²)



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

⁴ Cette légère surreprésentation féminine dans la population parisienne s'explique par un flux important de jeunes femmes qui viennent suivre leurs études dans la capitale (55% de femmes dans la population des 20-24 ans) et par une forte espérance de vie féminine (les femmes représentent 65% des personnes âgées de 75 ans ou plus).

Avec une densité de 17 800 habitant·e·s/km² en 2017, le Centre enregistre une densité de population faible par rapport à Paris, où elle s'établit à 25 250 habitant·e·s/km² (hors bois). Le Centre se place ainsi au troisième rang des secteurs les moins denses de la capitale, derrière les 7^e et 8^e arrondissements. À titre de comparaison, la densité de population s'élève toutefois à peine de 1 000 hab/km² en Ile-de-France. À l'échelle infra-territoriale, les espaces qui concentrent les densités les plus faibles se situent logiquement dans le quartier du Louvre - Opéra - Vendôme - Palais Royal (moins de 7 500 habitant·e·s/km²), où se situent notamment le jardin des Tuileries et le Musée du Louvre, ainsi que dans le quartier de la Seine (10 300 habitant·e·s/km²), qui comprend les quais, l'île de la Cité et l'île Saint-Louis.

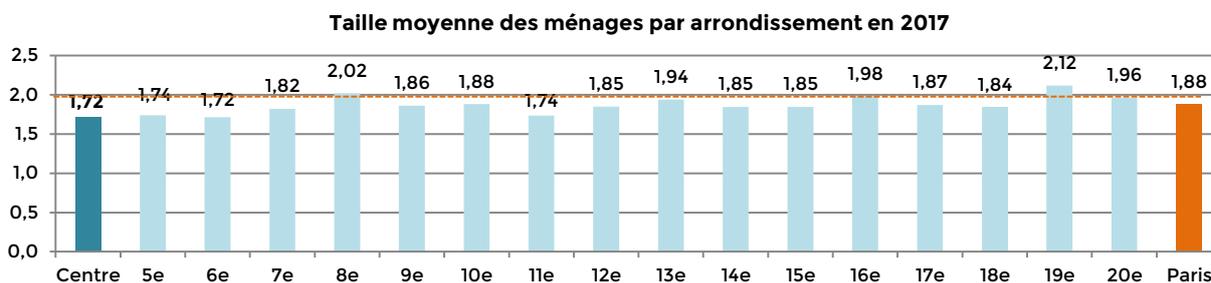
Les personnes de nationalité étrangère sont légèrement surreprésentées

Près de 14 700 personnes de nationalité étrangère habitent dans le Centre en 2017. Elles représentent 15 % des habitant·e·s, une proportion légèrement supérieure à celle de la capitale, à 14 %. Leur nombre a diminué de - 1,8 %/an en moyenne entre 2012 et 2017, à un rythme plus rapide que la baisse de la population générale du secteur (- 0,8 %/an) et celle de la population étrangère à Paris (- 1,1 %/an).

Ménages et familles

L'arrondissement, moins familial que la moyenne parisienne, est composé davantage de personnes seules

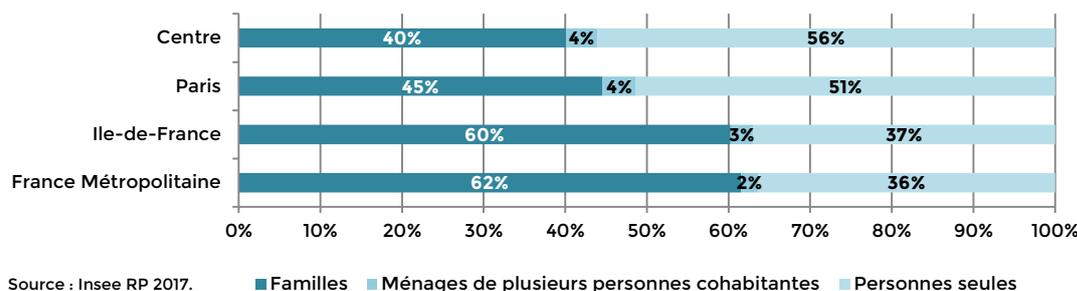
En 2017, le Centre compte environ 57 200 ménages. La taille moyenne des ménages est de 1,72 personne par résidence principale - un chiffre en très légère hausse par rapport à 2012 (1,71) mais sensiblement plus faible que la moyenne parisienne (1,88). Le Centre est même le secteur de la capitale où la taille moyenne des ménages est la plus faible, avec le 6^e arrondissement.



Source : Insee, RP 2017.

Cette différence s'explique en partie par le profil singulier des ménages de ce territoire. Les familles⁵ y sont en effet sous-représentées : elles comptent pour 40 % des ménages, contre 45 % en moyenne à Paris ; tandis que les personnes seules sont proportionnellement plus nombreuses : elles représentent 56 % des ménages, contre 51 % dans la capitale. À ce titre, le Centre se distingue nettement (et encore plus que Paris) de l'Île-de-France et de la France métropolitaine, où les familles sont très largement majoritaires.

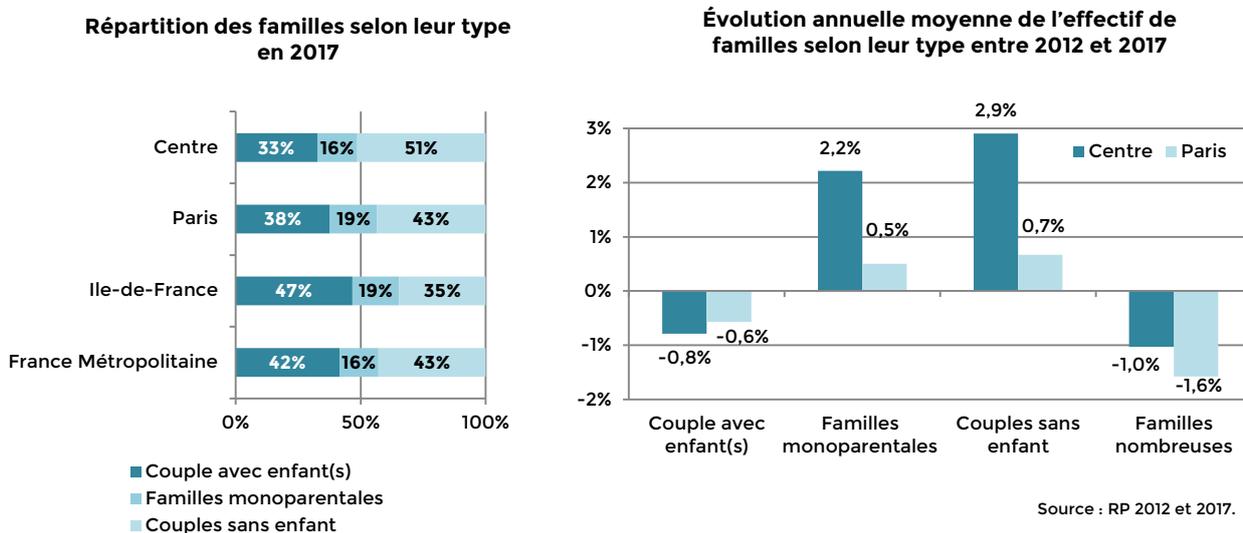
Répartition de la population des ménages par type de ménage en 2017



⁵ Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.

Entre 2012 et 2017, le nombre de ménages dans l'arrondissement a diminué à un rythme moyen de - 0,9 %/an, soit 2 800 ménages en moins sur la période au total. Cette baisse est tirée par celle des ménages de plusieurs personnes cohabitantes⁶ (- 12,5 %/an) et des personnes seules (- 1,4 %/an). L'effectif de familles a quant à lui progressé (+ 1,5 %/an).

Le nombre de couples sans enfant, majoritaires parmi l'ensemble des familles, connaît une hausse importante depuis 2012



Les 11 800 couples sans enfant sont sensiblement surreprésentés dans Paris Centre, comptant pour 51 % de l'ensemble des familles, contre 43 % au sein de la capitale - comme en France métropolitaine. Leur effectif a connu en outre une hausse importante entre 2012 et 2017, de l'ordre de + 2,9 %/an en moyenne, contre + 0,7%/an seulement à Paris. À l'inverse, les couples avec enfant(s) (33 % des familles du Centre, - 5 points de pourcentage par rapport à Paris) et les familles monoparentales (16 %, - 3 points de pourcentage) sont comparativement moins nombreux dans le 1^{er} secteur qu'au sein de la capitale.

Les familles monoparentales et nombreuses, plus exposées au risque de précarité, sont globalement assez peu représentées

Les 3 700 familles monoparentales du Centre sont globalement plus nombreuses au sud-est du secteur : elles comptent ainsi pour 16,4 % des familles du 4^e arrondissement au total, et leur proportion atteint jusqu'à 25 % dans certains IRIS du quartier de la Seine et du quartier des Archives. *A contrario*, elles sont moins représentées à l'ouest du secteur, notamment dans le 2^e arrondissement où elles constituent seulement 14,2 % des familles.

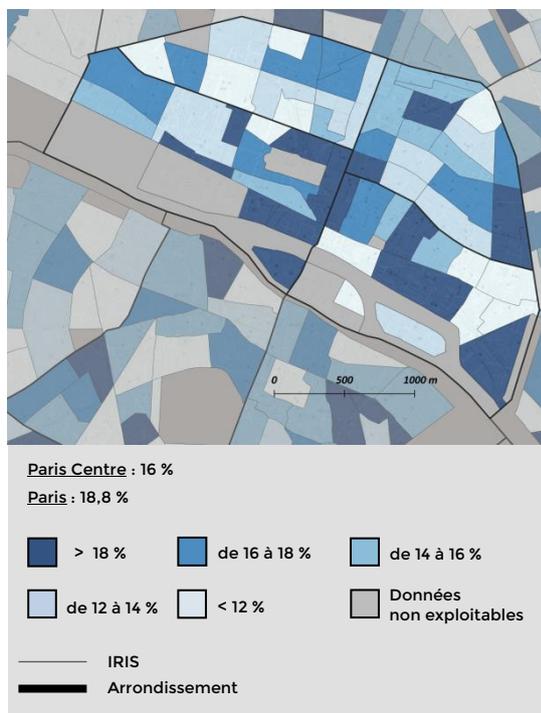
Par ailleurs, le Centre est composé de 1 350 familles de trois enfants ou plus de moins de 25 ans, dites familles nombreuses. Elles représentent 5,8 % des familles du secteur - une proportion légèrement inférieure à celle de la capitale, à 8,3 %. À une échelle plus fine, on constate que leur répartition géographique recouvre pour partie celle des familles monoparentales : les familles nombreuses sont en effet davantage représentées dans le 4^e arrondissement (6,8 %) et le sont moins dans le 2^e (5,1 %).

On dénombre enfin 200 familles monoparentales nombreuses dans le Centre. Elles représentent 6,8 % des familles monoparentales composées d'au moins un enfant de moins de 25 ans au sein de l'arrondissement - une proportion moins élevée que celle de Paris (10,6 %).

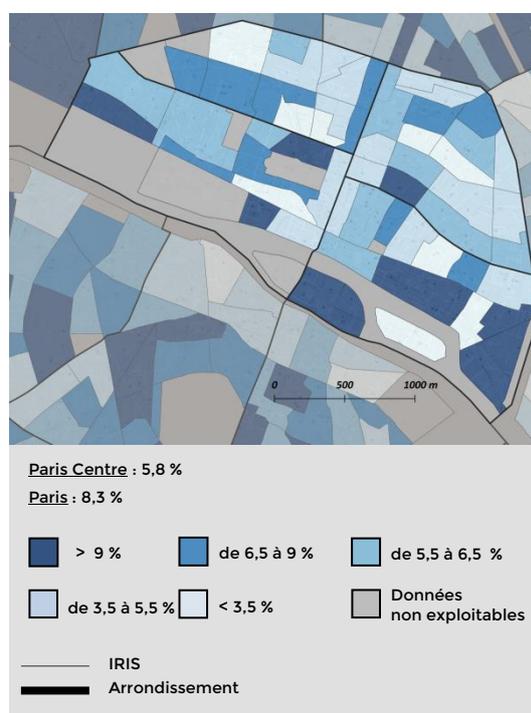
⁶ Les ménages de plusieurs personnes cohabitantes regroupent les ménages complexes qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

Cartes 3 et 4 · Part de familles monoparentales (a.) et nombreuses (b.) parmi l'ensemble des familles, par IRIS en 2017

a. Familles monoparentales

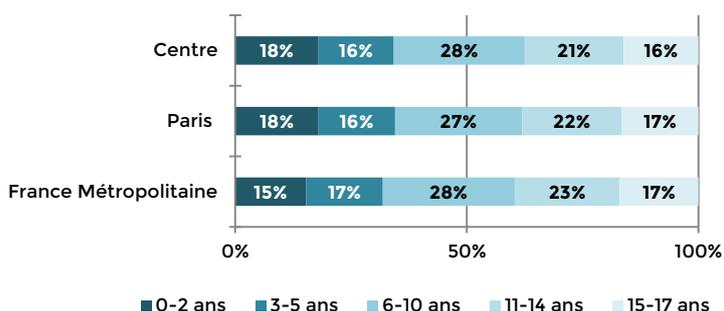


b. Familles nombreuses

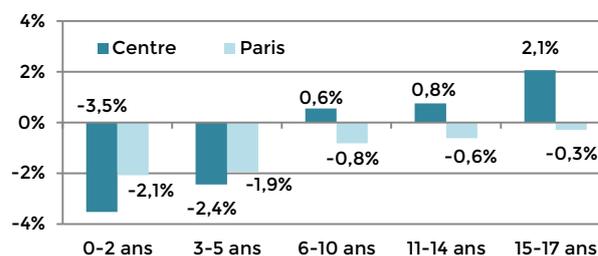


À l'instar de la capitale, le Centre se caractérise par une part importante de jeunes enfants parmi les mineur-e-s, dont l'effectif est toutefois en nette baisse depuis 2012

Répartition de la population âgée de moins de 18 ans par classes d'âges en 2017



Evolution annuelle moyenne de l'effectif de mineur-e-s par classes d'âges entre 2012 et 2017



Source : Insee RP 2012 et 2017.

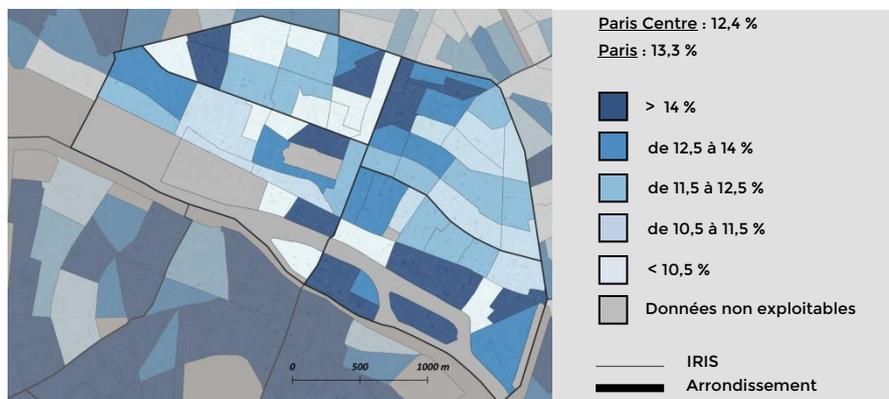
Le Centre compte environ 13 700 enfants de 0 à 17 ans en 2017. Leur part dans la population totale s'établit ainsi à 14 %, à un niveau sensiblement inférieur à la moyenne parisienne, à 17 %. Leur répartition par tranche d'âge est en revanche très proche de ce qui est observé à l'échelle de la capitale : les 0-2 ans y sont surreprésentés par rapport à la moyenne nationale (18 % de l'ensemble des mineur-e-s, + 3 points de pourcentage par rapport à la France métropolitaine), tandis que les plus de 11 ans sont sous-représentés (38 %, - 2 points de pourcentage).

Entre 2012 et 2017, le nombre de mineur-e-s a diminué de 350 personnes dans le Centre, ce qui correspond à une baisse moyenne de - 0,5 %/an. Cette évolution suit la tendance de Paris - qui enregistre un recul annuel moyen de ces effectifs toutefois plus rapide, à - 1,1 %/an. Elle est exclusivement tirée par la diminution du nombre

d'enfants en bas âges, qu'il s'agisse des 0-2 ans (- 3,5 %/an) ou des 3-5 ans (- 2,4 %/an), en lien avec la diminution des naissances enregistrée au cours des années précédentes.

Les 12 300 jeunes de 15-24 ans du Centre représentent 12 % de la population du secteur. Cette proportion est plus faible que celle des Parisien-ne-s appartenant à la même tranche d'âge, qui constituent 13 % des habitant-e-s de la capitale.

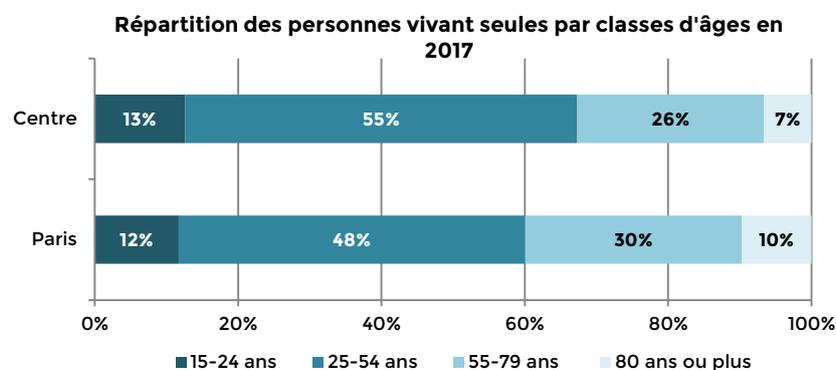
Carte 5 · Part des 15-24 ans parmi l'ensemble de la population, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

À l'échelle infra-territoriale, on constate que la population âgée de 15 à 24 ans est répartie de façon éparse mais qu'elle est globalement surreprésentée dans le quartier de la Seine (14 % de la population totale du quartier). À l'inverse, ce groupe d'âges constitue moins 12 % de la population totale des quartiers du Marais, du Louvre - Opéra - Vendôme - Palais Royal, de Temple - Enfants Rouges et des Halles - Beaubourg.

Les personnes isolées, moins âgées qu'à Paris, ont vu leur nombre sensiblement reculer entre 2012 et 2017



Source : Insee RP 2017.

Parmi les 32 050 personnes vivant seules en 2017 dans le Centre, 55 % ont entre 25 et 54 ans - une proportion beaucoup plus forte que celle observée à l'échelle parisienne, (+ 7 points de pourcentage). Les personnes de 15 à 24 ans sont également proportionnellement un peu plus nombreuses parmi les individus qui vivent seuls dans le 1^{er} secteur (13 %, + 1 point de pourcentage) À

l'inverse, les groupes d'âges plus élevés sont moins représentés : les 55-79 ans comptent pour 10 % d'entre eux (- 2 points de pourcentage par rapport à Paris) et les 80 ans ou plus pour 7 % (- 3 points de pourcentage). Ces différences sont en partie dues à la surreprésentation des habitant-e-s de 25 à 54 ans et à la sous-représentation des autres tranches d'âge parmi la population totale de l'arrondissement.

Le nombre de ménages d'une seule personne a reculé de - 1,4 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 dans le Centre, avec 2 350 personnes seules en moins recensées sur la période. À titre de comparaison, cette évolution a été beaucoup moins marquée à Paris, à - 0,1 %/an en moyenne sur la même période.

À une échelle plus fine, on constate que les personnes seules sont légèrement surreprésentées dans les quartiers du Marais et Temple - Enfants Rouges, au nord-est de l'arrondissement, où elles constituent 58 % des ménages - contre 56 % au total dans le secteur Centre. À l'inverse, elles sont un peu moins présentes dans les quartiers de la Seine et Louvre - Opéra - Vendôme - Palais Royal où elles comptent pour 54 % des ménages. Ces écarts infra-territoriaux restent modérés.

Les foyers du Centre sont globalement moins couverts par des prestations de la Caf

Au total dans l'arrondissement, environ **17 100 ménages ont recours à une prestation de la Caf** (toute allocation confondue) au 31 décembre 2016.

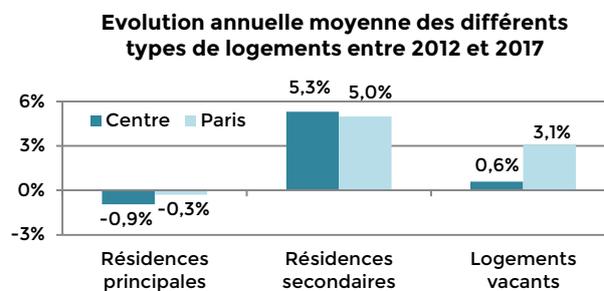
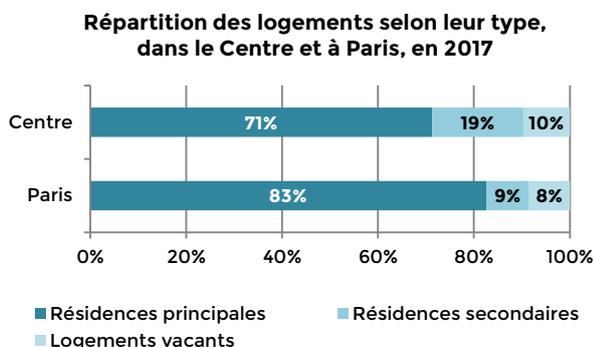
Les foyers du Centre ont globalement **moins recours aux prestations de la Caf que ceux de la capitale en 2017, notamment les personnes seules** (32 % en bénéficiant, soit - 6 points de pourcentage par rapport à Paris) **et les familles monoparentales** (45 %, - 7 points de pourcentage). Les couples sans enfant sont aussi proportionnellement un peu moins nombreux à y avoir recours (6 %, - 2 points de pourcentage). Enfin, **l'écart est négligeable pour les couples avec enfant(s), qui sont près de 60 % à percevoir au moins une allocation** de la Caf dans le Centre comme à Paris. Seule exception : **les familles nombreuses bénéficient proportionnellement davantage de ces aides par rapport à leurs équivalentes parisiennes** (81 %, + 7 points de pourcentage).

Par ailleurs en 2017, 285 familles monoparentales sont bénéficiaires de **l'Allocation de soutien familial (ASF) compensant l'absence de pension alimentaire, ce qui représente moins de 6 % des familles monoparentales du Centre**. Cette proportion est moins élevée que celle enregistrée à l'échelle parisienne, à 9 %, suggérant des difficultés de versement de pensions alimentaires un peu moins importantes dans le secteur.

■ Logements

Structure du parc de logements

Les résidences secondaires constituent près de 1 logement sur 5



Source : Insee RP 2012 et 2017.

En 2017, le Centre compte 80 150 logements, un chiffre en hausse de + 0,2 %/an en moyenne depuis 2012 (+ 950 logements au total). Cette augmentation est moins marquée que celle que l'on observe à Paris, qui enregistre une hausse moyenne de logements de + 0,4 %/an sur la même période.

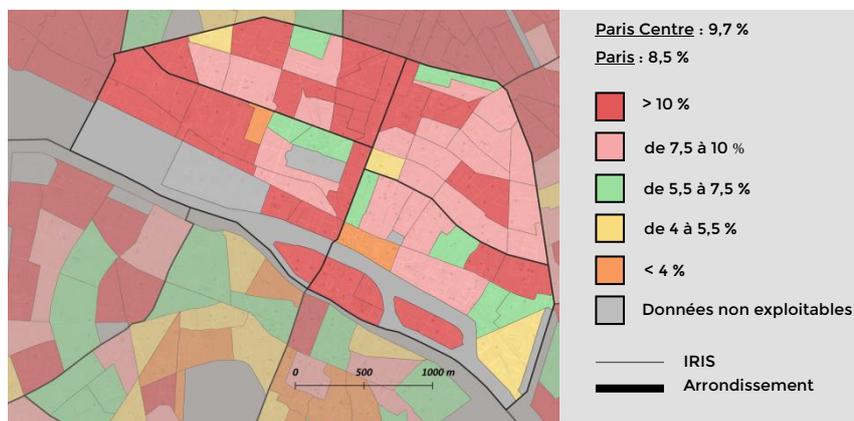
Parmi ces logements, 71 % sont des résidences principales, 19 % sont des résidences secondaires et 10 % sont des logements vacants. À ce titre, le Centre est l'un des secteurs où la part de résidences secondaires est la plus élevée de la capitale - avec les 6^e, 7^e et 8^e arrondissements - loin devant la moyenne de la capitale, à 9 %.

En dépit de l'accroissement du parc de logements, le nombre de résidences principales a diminué de - 0,9 %/an en moyenne dans le secteur, essentiellement sous l'effet de l'augmentation du nombre de résidences secondaires (+ 5,3 %/an). Ces évolutions sont assez proches de celles de la capitale. Le nombre de logements vacants a également légèrement progressé (+ 0,6 %/an), mais à un rythme moindre comparé au rythme parisien (+ 3,1 %/an).

Le taux de vacance est particulièrement élevé dans le 2^e arrondissement

Pour rappel, on considère que le marché de l'immobilier est optimum lorsque le taux de vacance est compris entre 5,5 % et 7,5 % : un taux inférieur à cette fourchette suggère une tension immobilière trop forte, tandis qu'un taux supérieur traduit une surabondance de logements ou l'inadéquation du parc (par exemple des prix trop hauts). Le taux de vacance du Centre, à 10 %, est donc relativement élevé. Il dépasse le taux parisien (+ 1,2 points de pourcentage).

Carte 6 · Taux de vacance des logements par IRIS en 2017

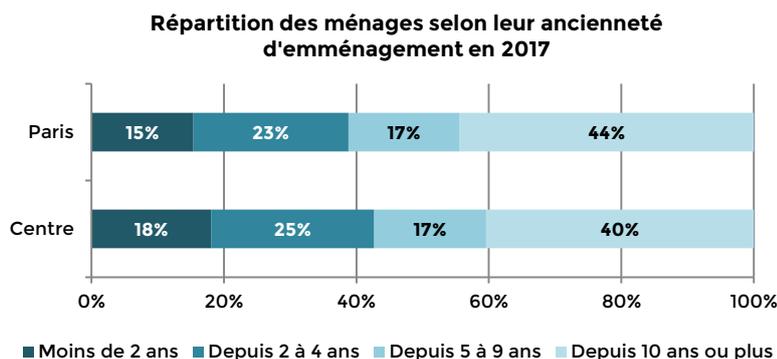


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le phénomène est hétérogène à l'échelle infra-territoriale mais le **2^e arrondissement enregistre globalement le taux de vacance le plus élevé, à 12 %**. Cette proportion grimpe même à plus de 15 % à proximité du boulevard de Sébastopol et de la station de métro Bonne Nouvelle. À l'inverse, les quartiers des Archives (8,1 %) et de la Seine (8,6 %), situés au sud-est, se caractérisent par un taux de vacance moins élevé.

Résidences principales

Le parc de logements se caractérise par une forte rotation de ses habitant·e·s



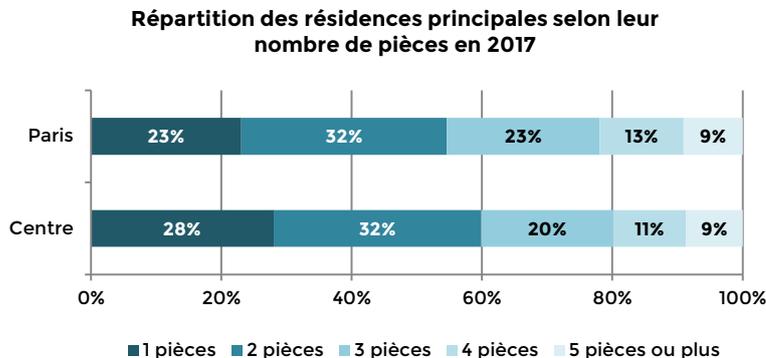
Source : Insee RP 2017.

En 2017, plus de 10 300 ménages ont emménagé il y a moins de 2 ans dans le Centre, soit 18 % des ménages – une part plus importante que celle observée à Paris (15 %). Ce chiffre est en partie le reflet de la forte proportion de personnes seules dans l'arrondissement⁷, qui se caractérisent par une plus grande mobilité résidentielle. Les ménages ayant emménagé depuis plus de 10 ans représentent quant à eux 40 % des ménages du Centre – une part à l'inverse inférieure à celles de la capitale (44 %).

Près de 3 résidences principales sur 10 sont des studios

En 2017, parmi les 57 200 résidences principales du Centre, **28 % sont des studios, contre seulement 22 % à Paris**. À l'inverse, **les résidences principales comptant 3 pièces ou plus sont sous-représentées**, en particulier les T3 (20 % d'entre elles, - 3 points de pourcentage par rapport à la moyenne de la capitale) et le T4 (11 %, - 2 points de pourcentage).

La surface des logements reflète cette singularité. **Ceux de 30 m² ou moins** (en majorité des studios et des T2) sont proportionnellement plus nombreux dans le Centre, où ils constituent **28 % des résidences principales, contre 23 % à Paris**. À l'inverse, ceux de plus de 40 m² (comptant *a priori* plus de pièces) ne représentent que 55 % du parc immobilier de l'arrondissement, contre 61 % des résidences principales parisiennes.



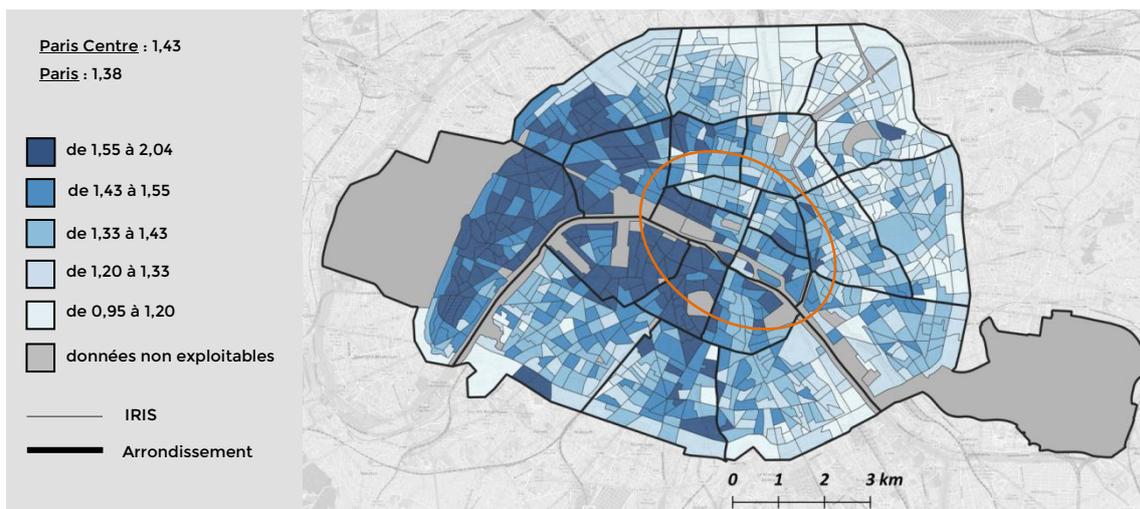
Source : Insee RP 2012 et 2017.

Le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,43, juste au-dessus de la moyenne parisienne

Alors que le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,38 à Paris, **il est un peu plus élevé dans le Centre, à 1,43**. À une échelle plus fine, le **1^{er} arrondissement (1,48) et le 4^e arrondissement (1,47)**, situés au sud, se distinguent par un nombre de pièces par personne plus important. À l'inverse, le **3^e arrondissement (1,41) et surtout le 2^e arrondissement (1,35)** sont ceux où ce chiffre est le plus bas.

⁷ Comme indiqué dans la première partie de ce portrait, les personnes seules représentent 56 % des ménages dans le Centre en 2017, contre 51 % dans la capitale.

Carte 7 · Nombre moyen de pièces par personne par IRIS en 2017



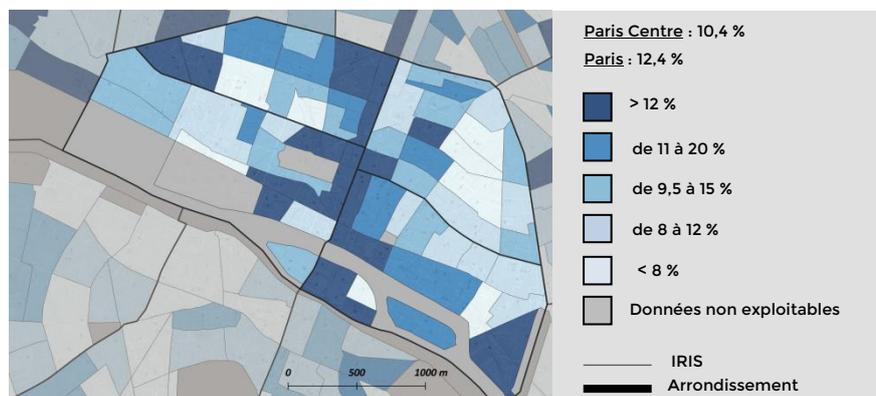
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La suroccupation des résidences principales est globalement faible et surtout localisée à proximité du boulevard de Sébastopol et des Halles

Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants (hors studio d'une seule personne) selon l'Insee, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour chaque autre adulte de 19 ans ou plus ; une pièce pour deux enfants s'ils ont le même sexe ou ont moins de 7 ans ; et une pièce par enfant sinon.

Selon cette définition, en 2017, **10 % des résidences principales (hors studio d'une seule personne) sont en situation de suroccupation dans le Centre**, soit environ 6 000 logements. Cette proportion est un peu moins élevée que les moyennes parisienne (12 %) et francilienne (11 %).

Carte 8 · Part de logements suroccupés parmi les résidences principales (hors studio), par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le phénomène concerne notamment **les IRIS situés à l'ouest du boulevard de Sébastopol** et plus globalement les quartiers Sentier - Arts et Métiers (11,8 %), les Halles - Beaubourg (11,2 %) et celui de la Seine (10,9 %). Il est moindre dans le Marais (8,4 %).

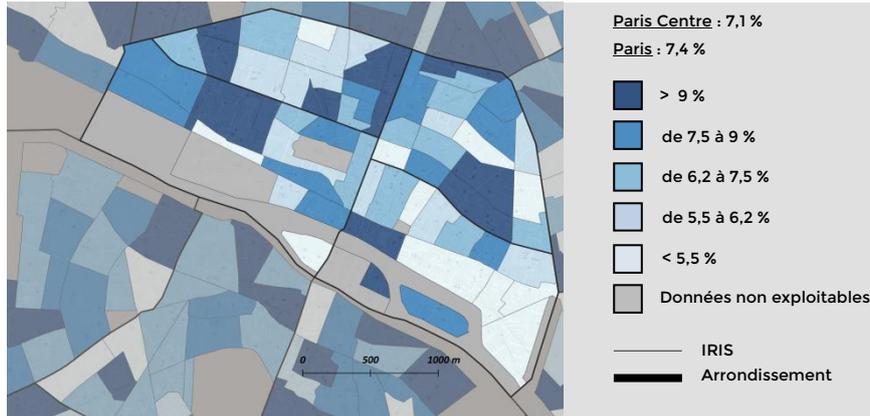
En dépit de la très forte ancienneté des bâtiments, la proportion de résidences inconfortables n'est pas plus élevée qu'à Paris

Le parc de logements du Centre se distingue très nettement de celui de la capitale par son ancienneté : plus de 7 résidences principales sur 10 ont été construites avant 1919 – soit plus du double qu'au sein de la capitale en moyenne – tandis que 4 % seulement ont été édifiées après 1991 (- 5 points de pourcentage).

Pour autant en 2017, la part de résidences principales ne comptant ni salle de bain ni douche, à 7,1 %, est inférieure à la proportion parisienne, à 7,4 %. À noter que leur nombre a baissé de près de 20 % par rapport à 2012 (- 900 logements sur cinq ans). Cette diminution peut s'expliquer par la rénovation récente de nombreuses résidences *via* le plan d'éradication de l'habitat insalubre, lancé par la Ville de Paris en 2001 et qui touche particulièrement le Centre.

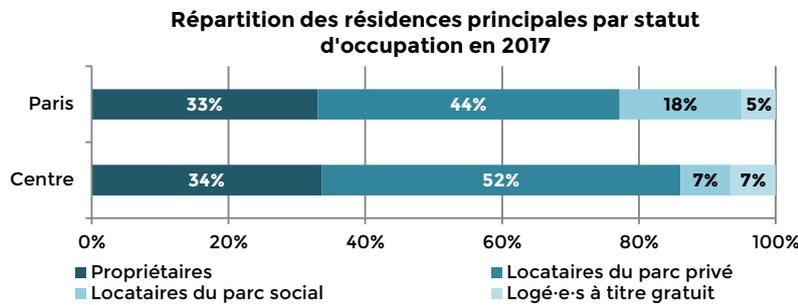
Ces résidences principales inconfortables sont distribuées de façon éparse dans l'arrondissement mais les quartiers Louvre - Opéra - Vendôme - Palais Royal (8,2 %) et Sentier - Arts et Métiers (7,9 %) enregistrent globalement les prévalences les plus élevées du secteur. Les écarts entre quartiers restent limités.

Carte 9 · Part de logements inconfortables (sans salle de bain ni douche) parmi les résidences principales, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

L'arrondissement accueille majoritairement des locataires du parc privé



Source : Insee RP 2017.

En 2017, un tiers des 57 200 résidences principales de l'arrondissement sont occupées par leurs propriétaires, une proportion quasi équivalente à celle observée à l'échelle parisienne mais inférieure aux moyennes régionale (48 %) et métropolitaine (58 %). Par ailleurs, plus de la moitié sont occupées par des locataires du parc privé (+ 8 points de pourcentages par rapport à Paris), tandis que 7 % seulement le sont par des locataires du parc

social (- 11 points de pourcentage). Enfin, 7 % des résidences principales sont occupées gratuitement (+ 2 points de pourcentage). Cette répartition par statut d'occupation est quasi stable depuis 2012.

Carte 10 · Evolution annuelle du nombre de propriétaires par IRIS entre 2012 et 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le nombre de résidences principales occupées par leurs propriétaires a reculé de - 0,6 %/an en moyenne entre 2012 et 2017 (- 550 résidences sur cinq ans), un rythme relativement lent mais plus soutenu que celui enregistré pour l'ensemble des résidences principales de l'arrondissement (- 0,3 %/an sur la même période). La tendance baissière est essentiellement tirée par le recul important de résidences principales occupées par leurs propriétaires dans les quartiers du Marais (- 2,7 %/an) et Sentier - Arts et Métiers (- 1,8 %/an).

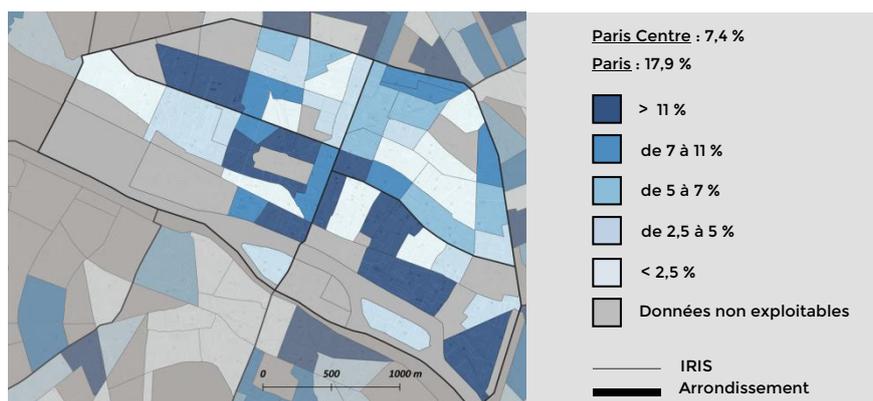
Parc de logements sociaux

Les logements sociaux sont globalement peu nombreux dans le Centre et pour beaucoup localisés dans le 4^e arrondissement

En 2017, l'arrondissement compte 4 200 logements sociaux selon le recensement de population de l'Insee (5 800 selon l'inventaire réalisé au titre de la loi SRU). Ils représentent ainsi 7 % des résidences principales du Centre, une proportion très largement inférieure à la moyenne parisienne (18 %). Leur nombre a toutefois sensiblement augmenté entre 2012 et 2017, à un rythme de + 4,6 %/an en moyenne (+ 850 résidences sur cinq ans) - une évolution beaucoup plus rapide que celle de la capitale (+ 0,1 %/an).

Le 4^e arrondissement est le plus doté puisqu'il abrite 39 % de l'ensemble des logements sociaux du secteur. Il est aussi celui où leur part parmi l'ensemble des résidences principales, à 10,2 %, est la plus forte - juste devant le 1^{er} arrondissement, à 9,6 %. À l'inverse, le 2^e en abrite très peu (12 % de l'ensemble des logements sociaux du secteur) et leur part parmi l'ensemble des résidences principales y est également faible, à 4,3 %.

Carte 11 · Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le parc social, quasi exclusivement en PLAI et PLUS, est fléché vers les ménages les plus modestes

En complément du recensement de population, le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) peut être mobilisé pour analyser les types de financement des logements du parc social parisien. Les données les plus récentes datent de 2020.

Selon le RPLS, les logements sociaux avec un financement PLAI et PLUS - qui s'adressent aux ménages les plus modestes - sont de loin majoritaires dans le Centre : ils en constituent plus de 9 sur 10. Cette part est plus élevée encore que la moyenne parisienne, à 75 %. Les logements sociaux avec un financement PLS (5 %) et PLI (1 %), s'adressant davantage aux classes moyennes, sont à l'inverse proportionnellement moins nombreux. Le parc social de l'arrondissement semble donc principalement fléché vers les ménages issus des classes les plus populaires.



Source : Action Logement 2021.

Les prix au m² se situent légèrement en-deçà de la moyenne de la capitale

Le RPLS informe également sur le niveau de loyer et le taux de vacance des logements sociaux.

Il en ressort que les prix moyens au m² dans les logements locatifs sociaux du Centre varient de 7,49 € mensuels dans le 3^e arrondissement à 7,95 € mensuels dans le 4^e en 2020, en deçà de quelques centimes du prix moyen au m² de l'ensemble du parc social parisien, à 8,01 € mensuels. Le taux de vacance au sein du secteur varie quant à lui à 0,3 % dans le 2^e à 4,3 % dans le 4^e - contre 1,6 % à Paris.

Aides au logement et prévention des expulsions

La population du Centre est moins couverte par une aide au logement de la Caf que l'ensemble des Parisien-ne-s

Encadré 1 • Les aides au logement de la Caf

Les aides au logement permettent de couvrir une partie des dépenses des ménages, qu'il s'agisse du loyer et des charges pour les locataires ou des mensualités de remboursement pour les accédants à la propriété. Elles sont constituées de trois prestations :

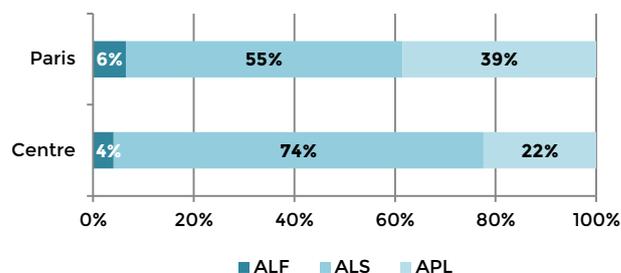
- l'Aide personnalisée au logement (APL) est octroyée en priorité et s'adresse à toute personne habitant un logement conventionné - notamment les logements sociaux ;
- l'Allocation de logement familiale (ALF) est versée aux familles ayant à charge un enfant, un ascendant ou un proche parent infirme, ainsi qu'aux jeunes couples sans enfant à charge qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL ;
- l'Allocation de logement sociale (ALS) est destinée à toute personne disposant de faibles ressources et ne pouvant prétendre ni à l'APL ni à l'ALF. Elle concerne principalement les jeunes, les étudiants, les ménages sans enfant (autres que les jeunes ménages) et les personnes âgées ou handicapées.

Evolution du nombre de personnes couvertes par une aide au logement par type d'aide entre 2016 et 2019



Source : Caf au 31.12.2016 et 31.12.2019.

Répartition des foyers allocataires d'une aide au logement par type d'aides en 2019



Au 1^{er} janvier 2017, 13 150 personnes sont couvertes par une allocation d'aide au logement de la Caf (voir encadré 1) dans le Centre, soit 13 % des habitant-e-s de l'arrondissement - une proportion moins élevée que celle observée à l'échelle parisienne, à 18 %. Au total, 10 000 foyers en bénéficient cette année-là.

Parmi les trois types d'allocations logement existantes, l'Allocation de logement sociale (ALS) est la plus attribuée en 2019 puisque 74 % des foyers bénéficiaires la perçoivent ; 22 % ont recours à l'Aide personnalisée au logement (APL) et 4 % à l'Allocation de logement familial (ALF). Cette répartition par type d'aides diffère un peu de celle observée dans la capitale, où l'ALS ressort moins comme l'aide majoritaire (55 %).

Le Centre enregistre une diminution du nombre de personnes bénéficiaires d'aides au logement de la Caf depuis 2017 : - 2,4 %/an en moyenne sur la période 2017-2020 (- 930 individus sur trois ans). Cette baisse est plus accentuée que la tendance parisienne sur la même période (- 1,5 %/an). Le nombre de bénéficiaires percevant l'ALS et l'ALF a diminué respectivement de - 3,7 %/an et - 6 %/an en moyenne. Le nombre de bénéficiaires percevant l'APL a à contraire progressé de + 1,4 %/an en moyenne, à un rythme proche de la tendance parisienne.

Les familles sont surreprésentées parmi les foyers bénéficiaires du Fonds de solidarité pour le logement

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est une aide à destination des ménages ayant des difficultés (i) à s'installer dans un logement, du fait des frais qu'implique un emménagement ; ou (ii) à s'y maintenir, par exemple en raison de dettes de loyers ou de charges. Le FSL est un dispositif national piloté par les collectivités.

Encadré 2 • Le Fonds de solidarité pour le logement à Paris

À Paris, le Fonds de solidarité pour le logement est divisé en deux types :

- le FSL Habitat, pour permettre l'installation ou le maintien dans un logement ;
- le FSL Énergie, qui apporte une aide ponctuelle pour le paiement des dépenses d'énergie (électricité et gaz).

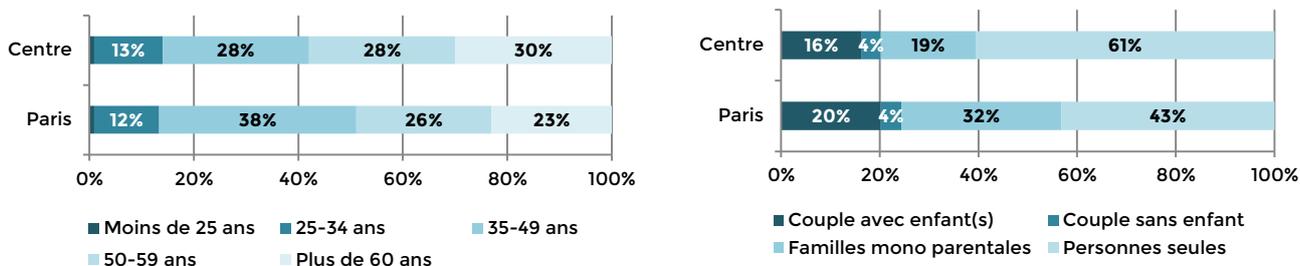
Les aides du FSL parisien peuvent être sollicitées par les locataires ou sous-locataires d'un logement du parc social ou du parc privé, ainsi que les copropriétaires. Elles sont attribuées sous condition de ressources.

En 2019, 108 aides FSL Habitat (*voir encadré 2*) ont été accordées dans le secteur : 69 pour le maintien dans le logement (64 %) et 39 pour l'accès au logement (36 %). À titre de comparaison, cette même année, 4 038 aides FSL Habitat ont été accordées à l'échelle parisienne, dont 2 302 pour le maintien dans le logement (57 %) et 1 730 pour l'accès au logement (43 %) - des répartitions proches de celle du Centre.

Au regard de leur poids parmi l'ensemble des ménages de l'arrondissement⁸, **les familles monoparentales (19 %) et les couples avec enfant(s) (61 %) sont surreprésentés** parmi les bénéficiaires des aides FSL Habitat. En termes d'âge, en s'attachant à celui de la personne de référence du ménage, on constate que **les individus de plus de 60 ans (30 %) sont les plus nombreux**, devant les 35-49 ans (28 %) et 50-59 ans (28 %). **Les bénéficiaires du Centre sont ainsi globalement plus âgé-e-s que l'ensemble des bénéficiaires parisien-ne-s.**

Les personnes de 25 à 34 ans ou plus ont davantage recours au FSL Habitat pour l'accès à un logement : elles sont 57 % à en bénéficier pour cette raison et 43 % à avoir recours au FSL Habitat pour le maintien dans leur logement. À l'inverse, **les plus de 34 ans bénéficient plus du FSL Habitat pour se maintenir dans leur logement** (59 à 73 % des bénéficiaires selon les groupes d'âges).

Répartition par groupes d'âges et par types de ménages des bénéficiaires des aides FSL Habitat en 2019



Source : DSOL, 2019.

Les ménages du Centre sont globalement moins couverts par les aides facultatives de la Ville de Paris

L'aide Paris Logement est une prestation facultative (*voir encadré 3*) attribuée aux Parisien-ne-s selon leur composition familiale et sous condition de ressources. Elle se divise en plusieurs types : **Paris Logement, Paris Logement familles et Paris logement familles monoparentales** ainsi que Paris Logement personnes âgées et Paris Logement personnes en situation de handicap. En 2019, on compte **4 379 ménages bénéficiaires de Paris Logement** au total dans l'arrondissement, tous types confondus. Comme à Paris, ce nombre est quasi stable depuis 2014.

⁸ Pour rappel, les familles (couple avec et sans enfant(s) et familles monoparentales) ne représentent que 41 % des ménages de l'arrondissement en 2017.

Encadré 3 • Les aides légales, extralégales et facultatives de la Ville de Paris

Les collectivités territoriales ont l'obligation de verser les prestations sociales qui entrent dans le champ de dispositions législatives : en tant que département, la Ville de Paris est par exemple chargée (entre autres) de la mise en œuvre du Fonds social pour le logement, précédemment évoqué. Il s'agit d'aides dites légales.

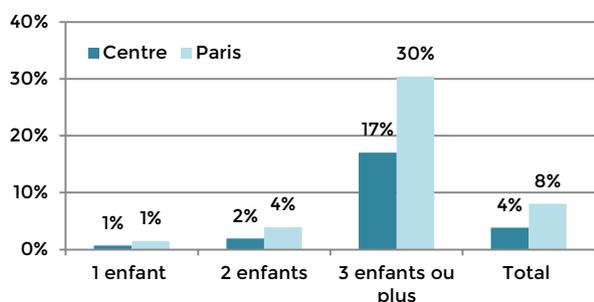
Dans le cadre du pilotage de ces aides, la Ville de Paris peut décider de conditions d'attribution et de montants plus favorables que ceux prévus par le règlement légal. Dans ce cas, la collectivité assure la charge financière supplémentaire induite. Ces aides sont qualifiées d'extralégales.

Enfin, en complément, la Ville de Paris met à disposition plusieurs aides à destination de ses habitant-e-s. Ces aides locales sont dites facultatives, car elles reposent sur l'initiative de la collectivité. Elles couvrent des domaines très variés : logement, mobilité, aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, etc.

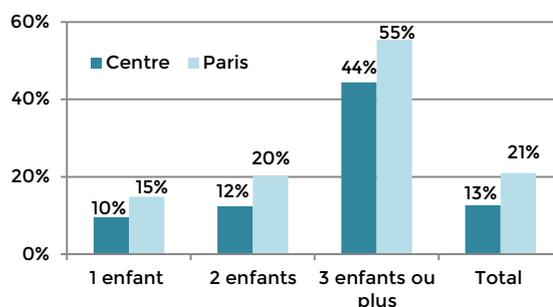
Les aides extralégales et facultatives sont pilotées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Comme les aides légales, elles sont attribuées sous condition de ressources. Elles peuvent être versées mensuellement ou en une seule fois, en fonction de la nature de la prestation. À noter qu'un ménage parisien peut bénéficier de plusieurs aides facultatives ou extralégales, et d'une même aide plusieurs fois dans l'année.

Environ 13 % des familles monoparentales du Centre, soit 378 familles, en bénéficient en 2019 - une proportion sensiblement inférieure à celle observée à Paris, à 21 %. Parmi elles, les familles monoparentales nombreuses (3 enfants ou plus) sont celles qui y ont le plus recours, à 44 %. La même année, les couples avec enfants sont 4 % à en bénéficier, soit 271 familles, contre 8 % dans la capitale. Cette proportion grimpe même à 17 % pour les couples de 3 enfants ou plus. Enfin, 7,5 % des personnes seules du Centre ont recours à Paris Logement, soit 241 personnes au total - une proportion également légèrement inférieure à celle de la capitale, à 8,4 %.

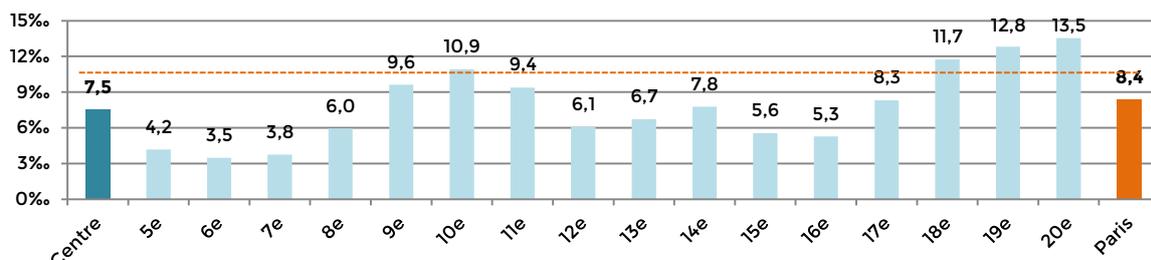
Part de couples avec enfant(s) bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)



Part de familles monoparentales bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)



Part de personnes seules bénéficiant d'une aide Paris Logement, par arrondissement (%)



Source : DSOL, 2019.

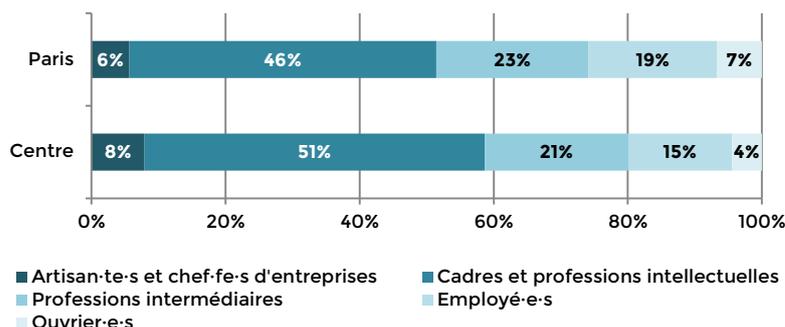
■ Emploi, insertion et précarité

Catégories socioprofessionnelles et revenus

Plus de la moitié de la population active occupe une fonction de cadre ou une profession intellectuelle supérieure

Le secteur se distingue de la capitale par une part plus importante de **cadres et professions intellectuelles supérieures** : **51% de la population active du Centre** appartient à ces catégories socioprofessionnelles plus favorisées en 2017, contre 46% en moyenne à Paris. **Cette proportion est toutefois restée stable sur les cinq dernières années dans le secteur**, alors qu'elle s'inscrit dans une tendance haussière à Paris (+ 2 points de pourcentage par rapport à 2012).

Répartition de la population active âgée de 15 ans ou plus par catégories socio-professionnelles en 2017



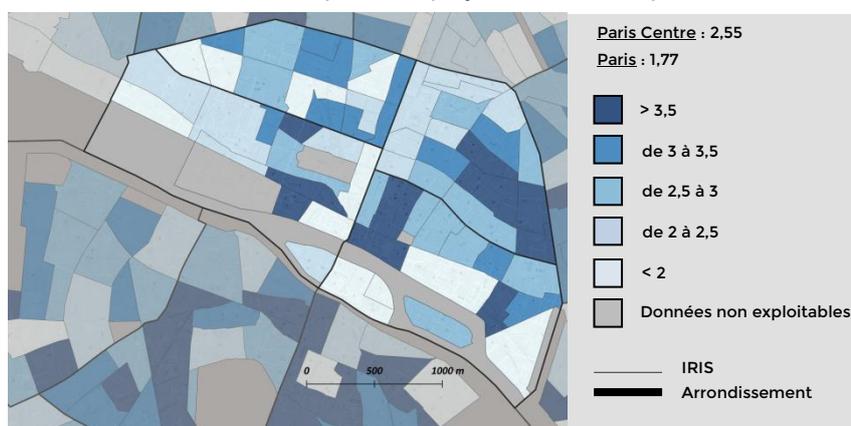
Source : Insee, RP 2017.

Par ailleurs, les **employé·e·s et ouvrier·e·s** représentent **19% de la population active**, une part cette fois-ci inférieure à la moyenne de la capitale, à 26%. **La proportion d'ouvrier·e·s est en baisse sur les cinq dernières années du recensement**, dans le Centre (- 0,7 points de pourcentage) comme à Paris (- 0,8 points de pourcentage).

Ainsi au total, **le secteur compte 2,5 cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e**, contre **1,8 au sein de la capitale**. Par rapport à 2012, ce chiffre connaît une hausse de + 0,1 points et + 0,2 points respectivement dans les deux territoires, suggérant un phénomène de gentrification un peu plus marqué à Paris.

Il existe quelques contrastes à l'échelle infra-territoriale, avec **des catégories socioprofessionnelles modestes davantage représentées dans les 1^{er} et 4^e arrondissements**, où le rapport entre cadres et employé·e ou ouvrier·e s'établit respectivement à 2,2 et 2,4 ; et **des catégories socioprofessionnelles favorisées un peu plus représentées dans les 2^e et 3^e arrondissements**, où ce rapport grimpe respectivement à 2,6 et 2,8. Ces écarts restent modérés.

Carte 12 · Nombre de cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Dans tous les arrondissements du secteur, le niveau de vie médian des ménages est supérieur à la moyenne de la capitale

Evolution du revenu annuel médian par unité de consommation et par arrondissement entre 2012 et 2017



Source : Insee, Filosofi 2012 et 2017.

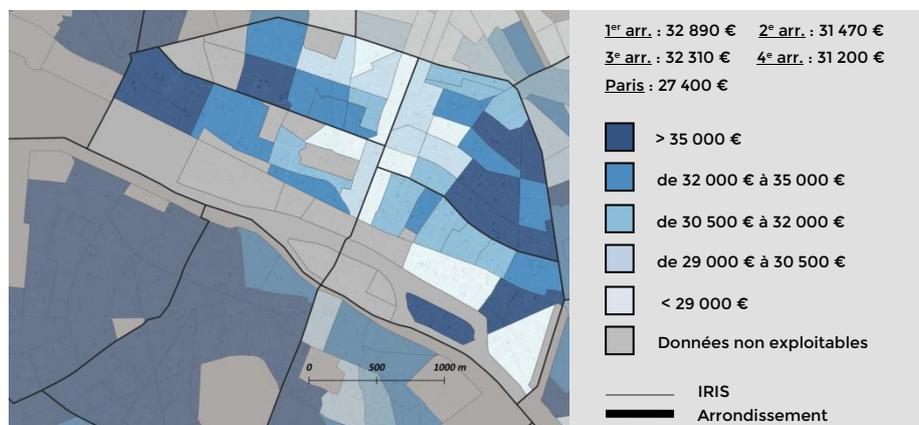
■ 2012 ■ 2017

Les arrondissements du Centre affichent une médiane de revenu disponible par unité de consommation (UC)⁹ comprise entre 31 200 € et 32 900 € annuels en 2017, des montants sensiblement supérieurs à la médiane parisienne, à 27 400 € annuels. À titre de comparaison, les médianes francilienne et nationale sont également nettement moins élevées, respectivement à 23 230 € et 21 110 € annuels. L'évolution sur les cinq dernières années est par ailleurs particulièrement favorable dans le 2^e

(+ 10 % entre 2012 et 2017) et le 3^e arrondissement (+ 8 %), plus encore qu'au sein de la capitale (+ 7 %).

À une échelle plus fine, la distribution du niveau de vie médian des ménages révèle quelques disparités : l'IRIS situé place Vendôme dans le 1^{er} arrondissement est par exemple de loin celui qui accueille les populations aux revenus disponibles par UC les plus élevés (médiane de 43 100 € annuels), devant les îlots situés à proximité de la station de métro Chemin Vert (39 400 € annuels) et du jardin Berthe Weill (38 200 € annuels) dans le 3^e, ainsi que l'IRIS situé sur l'île Saint-Louis (37 200 € annuels) dans le 4^e. A contrario, le long des berges de la Seine à Pont Marie (24 300 € annuels) dans le 4^e et autour de l'église Notre-Dame de Bonne Nouvelle (26 200 € annuels) dans le 2^e, la médiane du niveau de vie des ménages est moins élevée.

Carte 13 · Revenu médian des ménages par unité de consommation, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Au total dans le secteur, le rapport interdécile (qui mesure l'écart entre les revenus des 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres) s'élève environ à 7 en 2017 - au-dessus du rapport interdécile de la capitale, à 6,3.

Le taux de pauvreté est moins élevé qu'à Paris, mais son intensité est forte

Alors que 15 % des ménages de la capitale vivent sous le seuil de pauvreté en 2017¹⁰ (une proportion similaire à l'échelle nationale), les arrondissements affichent un taux de pauvreté moins élevé : à 14 % dans le 2^e, 12 % dans

⁹ Le niveau de vie, ou revenu disponible par unité de consommation, est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées en attribuant 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

¹⁰ Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

les 3^e et 4^e, et 10 % dans le 1^{er} arrondissement. Quelques territoires enregistrent toutefois des taux de pauvreté relativement importants, notamment à l'ouest du boulevard Réaumur-Sébastopol dans le 2^e arrondissement (20 %), le long des berges de la Seine à Pont Marie (18 %), au sud du boulevard Saint-Martin (16 %) ou encore à proximité de l'église Notre-Dame de Bonne Nouvelle (16 %).

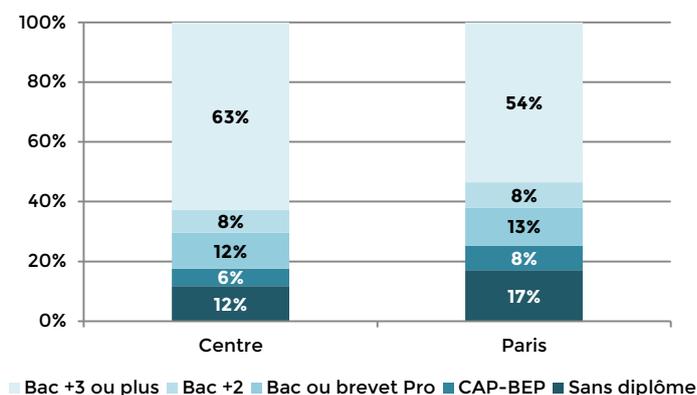
Comme à Paris (- 1 point de pourcentage par rapport à 2012), la tendance est à la baisse dans les 2^e et 3^e arrondissements (respectivement de - 2,3 points et - 1,6 point sur la même période), tandis qu'elle est plutôt haussière dans le 4^e (+ 1,1 point de pourcentage). Enfin, le taux de pauvreté est stable dans le 1^{er} arrondissement.

Bien que le taux de pauvreté soit globalement plus faible dans le secteur Centre, « l'intensité de la pauvreté »¹¹ enregistrée dans chaque arrondissement est supérieure à 27 % - ce qui la situe au-dessus de la moyenne parisienne, à 25 %. Cela signifie que les ménages pauvres du Centre affichent un niveau de vie médian plus faible que celui des ménages pauvres Parisien-ne-s (aux alentours de 9 500 € annuels).

Activité, emploi et chômage

La population du secteur est globalement plus diplômée que l'ensemble de la population de la capitale

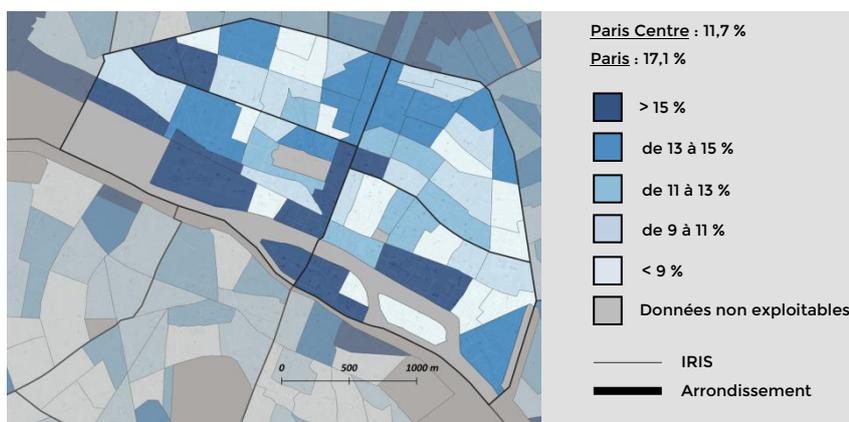
Répartition de la population de 15 ans ou plus non scolarisée par niveau de diplôme en 2017



Les habitant-e-s du secteur sont en moyenne plus diplômé-e-s que le reste des Parisien-ne-s : **63 % de la population du Centre qui est sortie du système scolaire est ainsi titulaire d'un diplôme au moins équivalent au niveau licence**, contre 54 % des habitant-e-s de la capitale ; à l'inverse, 18 % des habitant-e-s du secteur n'ont pas le bac, contre 25 % à Paris.

Le niveau de diplôme des habitant-e-s est par ailleurs globalement uniforme à l'échelle infra-territoriale. **La part de population sortie du système scolaire sans diplôme est toutefois un peu plus importante dans le 1^{er} arrondissement (14 %)**. À l'inverse, la proportion des habitant-e-s très diplômé-e-s est plus élevée dans le 3^e (65 %).

Carte 14 · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

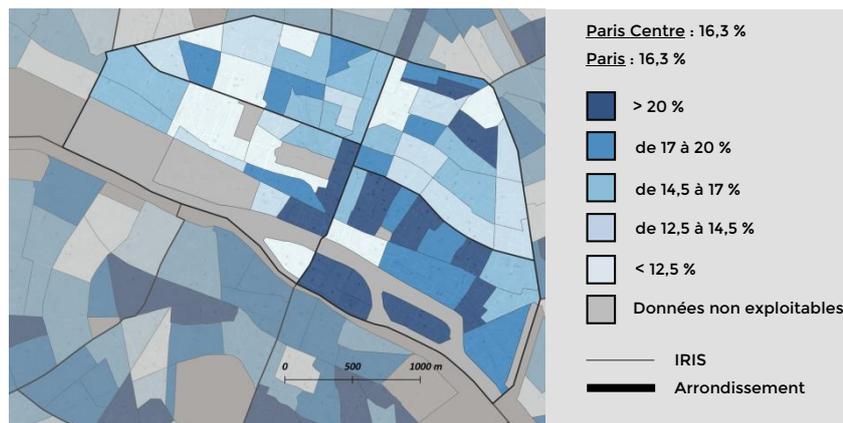
¹¹ L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Comme à Paris, l'emploi précaire touche une personne salariée sur six

Le taux d'activité des 15-64 ans dans le Centre s'élève à 82 %, soit 3,5 points de pourcentage de plus qu'à Paris.

Les salarié-e-s constituent 76 % des actif-ve-s en emploi. **Parmi ces salarié-e-s, 16 % sont en emploi précaire¹²** – un taux égal à la moyenne parisienne. Dans certaines zones du secteur, on observe une surreprésentation des salarié-e-s en contrat précaire : c'est notamment le cas dans plusieurs IRIS du 4^e arrondissement, où plus de 1 individu salarié sur 5 n'a pas un contrat de travail à durée indéterminée – par exemple sur l'île Saint-Louis ou au nord de la rue de Rivoli. D'autres îlots comptent à l'inverse assez peu d'employé-e-s précaires, à proximité de la station de métro Pyramides ou encore de la Bibliothèque nationale de France.

Carte 15 · Part de salarié-e-s de 15 ans ou plus ayant un contrat de travail précaire par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Par ailleurs, parmi les actif-ve-s en emploi, **15 % occupent un emploi à temps partiel, un taux légèrement inférieur à la moyenne parisienne, à 16 %**. L'emploi à temps partiel diminue sur les cinq dernières années, de façon un peu plus marquée dans le Centre (- 1,3 point de pourcentage) qu'au sein de la capitale (- 0,8 points de pourcentage).

Le taux chômage est relativement faible

Encadré 4 · La mesure du chômage

Plusieurs instruments de mesure du chômage coexistent :

- Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.
- L'enquête Emploi de l'Insee, mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) : une personne est considérée au chômage si elle est sans emploi durant une semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines, et a effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (le fait d'être inscrit à Pôle Emploi n'étant pas considéré comme une démarche de recherche active).
- Le Ministère du travail mesure tous les mois le chômage à partir des statistiques de Pôle Emploi : cette statistique concerne les personnes en demande d'emploi inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois considéré. L'on parle ainsi de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

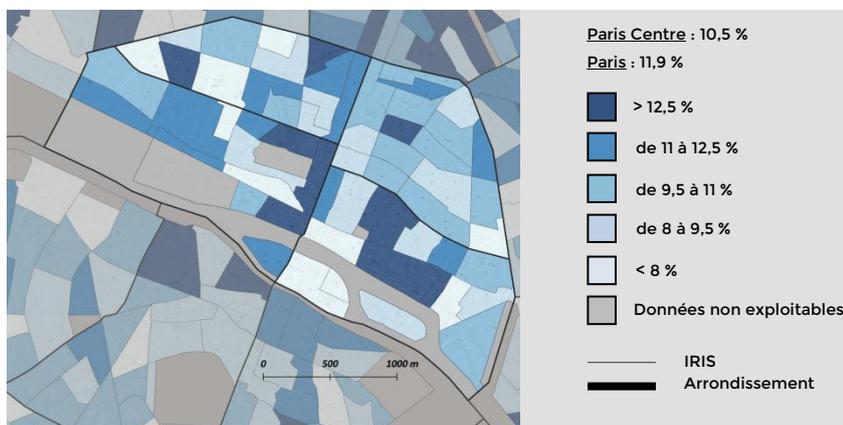
Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. De même, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

¹² L'emploi précaire fait référence aux contrats en CDD, intérim, emploi aidé, stage et apprentissage.

En 2017 dans le Centre, **10,5 % des actif-ve-s de 15-64 ans se déclarent au chômage** au sens de l'Insee (*voir encadré 4*) – une proportion inférieure à la moyenne parisienne (12 %) et sensiblement supérieure chez les femmes (11,1 %) que chez les hommes (9,8 %).

Le phénomène est reparti de façon hétérogène à l'échelle infra-territoriale : **le taux de chômage varie par exemple de moins de 8 % au sud des Halles et au sud de la Tour Saint Jacques, à plus de 12,5 % le long des berges de la Seine à Pont Marie.**

Carte 16 · Taux de chômage des 15-54 ans par IRIS selon l'Insee en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

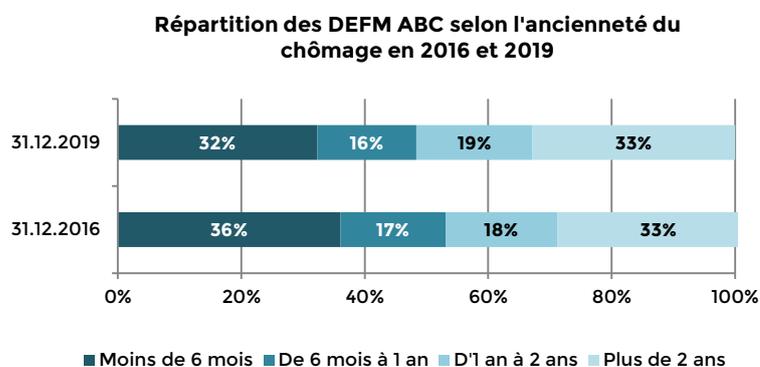
Les personnes inscrites à Pôle Emploi dans le Centre sont nettement plus diplômées qu'à Paris

Le nombre de demandeur-euse-s d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrit-e-s à Pôle Emploi permet d'observer, sur un périmètre légèrement différent, une réalité plus récente des situations d'emploi des Parisien-ne-s.

En 2019, on décompte près de **9 350 personnes en demande d'emploi inscrites en catégories A, B et C** dans le secteur, dont 64 % n'exercent aucune activité (cat. A) et sont donc potentiellement plus vulnérables. À titre de comparaison, **la part de DEFM en catégorie A est similaire à l'échelle de la capitale**. Le Centre semble en revanche connaître **une évolution plus favorable que la moyenne parisienne** ces dernières années : entre 2016 et 2019, le nombre de demandeur-euse-s d'emploi inscrit dans le secteur a en effet diminué de - 3,9 %, tandis qu'il a reculé à un rythme plus lent sur la même période à Paris, à - 1,6 %.

En 2019, **la population inscrite en catégories A, B ou C est en moyenne nettement plus diplômée dans le Centre** : 72 % d'entre elle a un niveau de formation supérieur au baccalauréat, contre 60 % à l'échelle parisienne, tandis que 6 % seulement n'a aucun diplôme, contre 11 % à Paris. En lien avec la forte proportion des 25-50 ans dans le secteur, cette tranche d'âge est également surreprésentée parmi les demandeur-euse-s d'emploi en comparaison avec la moyenne parisienne (à 64 %, + 2 points de pourcentage par rapport à Paris). En revanche, le profil des personnes en demande d'emploi dans le Centre se distingue assez peu du profil moyen parisien du point de vue de la durée de leur inscription à Pôle Emploi : comme à Paris, **un tiers d'entre elles sont inscrites depuis moins de 6 mois et un tiers le sont depuis 2 ans ou plus.**

À l'image de ce qui s'observe dans le reste de Paris, entre 2016 et 2019, l'arrondissement est marqué par **une diminution de la part de DEFM entré-e-s récemment dans le dispositif** (- 4 points de pourcentage), au profit d'une augmentation de la part de chômeur-euse-s de plus longue durée.

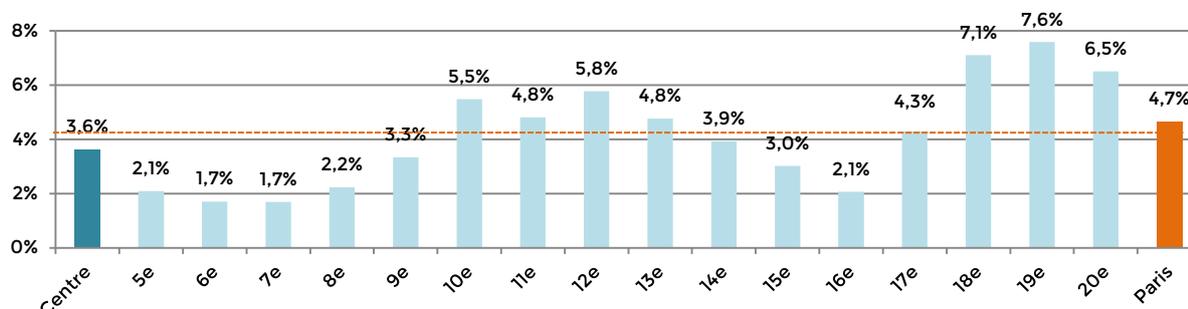


Source : Pôle Emploi.

Recours aux prestations et aides sociales

La part d'individus couverts par le RSA est globalement faible

Part de la population couverte par le RSA en 2017



Sources : Caf ; Insee, RP 2017.

En 2017, 3,6 % de la population de l'arrondissement est couverte par le RSA (-1,1 point de pourcentage par rapport à Paris). Entre 2017 et 2020, **le nombre de foyers bénéficiaires a diminué de -7 % au sein de l'arrondissement**, suivant la tendance de la capitale (-3 %) à un rythme plus soutenu. Ainsi, le Centre est composé d'un peu plus de **2 500 foyers bénéficiaires du RSA** au 1^{er} janvier 2020, qui abritent au total **près de 3 470 personnes**.

Les bénéficiaires du RSA dans le Centre sont globalement plus âgé-e-s que leur équivalent-e-s parisiens-ne-s en termes d'âge : **les 45-54 ans représentent ainsi 45 % des allocataires** (+4 points de pourcentage par rapport à la capitale), tandis que les moins de 30 ans n'en constituent que 13 % (-3 points de pourcentage). Comme dans la capitale, les bénéficiaires du RSA dans le Centre sont **majoritairement des hommes** (à 57 %, +2,5 points de pourcentage par rapport à Paris). Par ailleurs, le profil des bénéficiaires du Centre en termes de logement est assez proche de celui des allocataires de la capitale : environ un tiers d'entre elles et eux sont hébergé-e-s chez un tiers, 6 % sont propriétaires et **46 % sont locataires**.

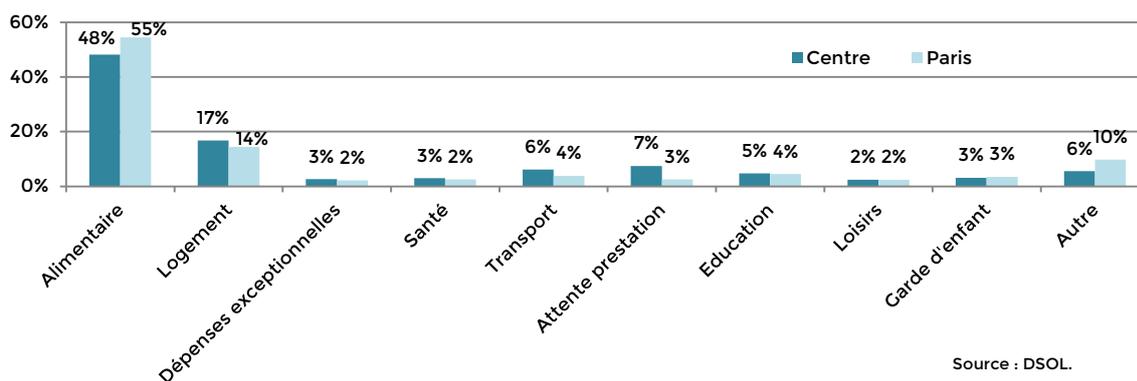
Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires

Parmi les aides facultatives de la Ville de Paris (*voir encadré 3*), certaines sont fléchées spécifiquement vers les Parisien-ne-s les plus en difficulté. C'est le cas de **l'Allocation exceptionnelle (AE)**, qui se distingue par un **périmètre et des conditions d'attributions très larges** : elle permet aux ménages d'accéder à une aide financière ponctuelle en cas de difficulté temporaire et peut être versée aux foyers résidant à Paris depuis au moins un mois (contre trois ans de résidence requis pour les autres aides). Son montant varie selon la situation du bénéficiaire. En 2019, le montant moyen des AE accordées s'élevait à 213 € sur l'ensemble du territoire parisien. Dans le Centre, 1 151 AE ont été accordées en 2019.

Par ailleurs, la Ville de Paris est en charge du versement de **la prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière)**, destinée aux familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer l'éducation de leurs enfants. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. La collectivité alloue toutefois des montants plus favorables que ceux prévus par la réglementation légale. **L'ASE financière est donc une aide dite extralégale** (*voir encadré 3*). En 2019, **1 162 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du Centre.

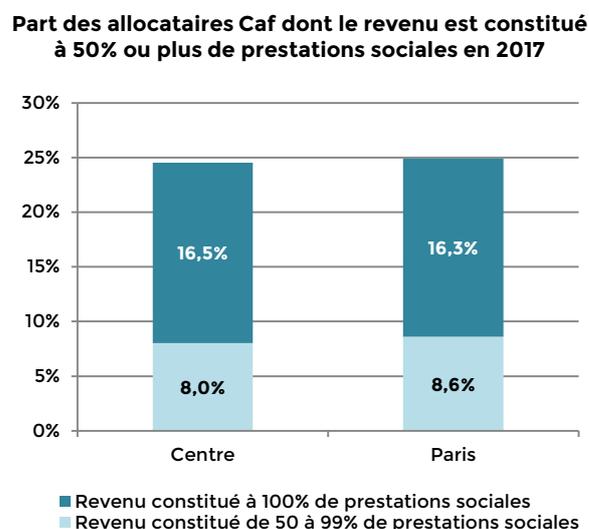
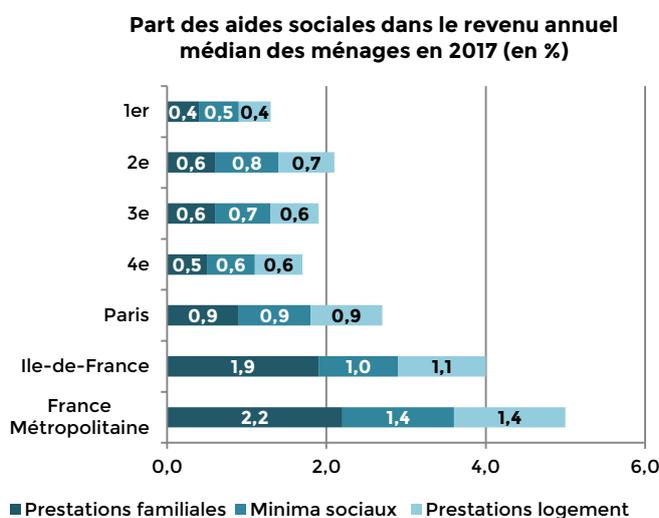
Dans le Centre comme à Paris, plus de la moitié des AE et ASE financières sont versées à des foyers ayant besoin d'une aide pour des dépenses alimentaires.

Répartition des motifs d'attribution des aides financières AE et ASE en 2019



La dépendance aux prestations sociales est un peu moins marquée qu'à Paris

Les ménages du Centre bénéficient moins qu'ailleurs des mécanismes de redistribution : dans tous les arrondissements, les prestations sociales et familiales composent ainsi 2 % ou moins du revenu annuel médian des ménages - une proportion moins importante que celles observées aux échelles parisienne (3 %) et francilienne (4 %). Par ailleurs dans le Centre, **24,5 % des foyers allocataires de la Caf ont des revenus constitués au moins pour moitié de prestations sociales** (- 0,4 points de pourcentage par rapport à Paris) et **deux tiers d'entre eux ne perçoivent aucun autre revenu que ces prestations**. Ces indicateurs dits de « dépendance aux prestations sociales » sont stables ces dernières années.



Sources : Insee, Filosofi 2017 ; Caf au 31.12.2017.

Focus sur l'activité et la précarité des jeunes

Les trajectoires scolaires des jeunes du Centre sont longues

Pour rappel en 2017, on dénombre **14 100 jeunes âgé-e-s de 16 à 25 ans dans le Centre, soit 14,2 % de sa population** - contre 14,5 % à l'échelle de la capitale. Alors qu'une tendance à la diminution du nombre de jeunes s'observe déjà de façon notable à Paris sur les cinq dernières années (- 3,8 % sur l'ensemble de la période), **ce recul est encore plus marqué dans le secteur (- 9 %)**.

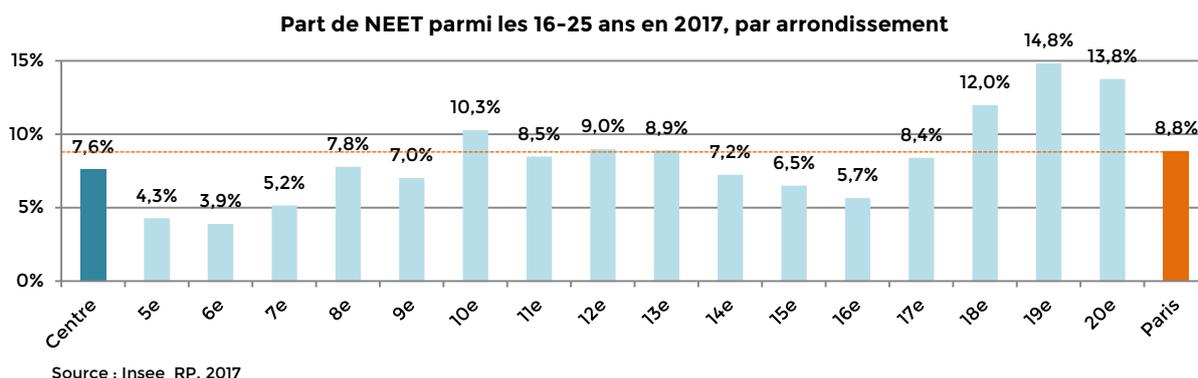
Dans le Centre en 2017, **67 % des jeunes de 16 à 25 ans sont scolarisé·e·s, contre 70 % des Parisien·ne·s du même âge** ; un quart de ces étudiant·e·s exerce une activité professionnelle en parallèle, contre un cinquième de l'ensemble des étudiant·e·s résidant dans la capitale. Par ailleurs, **26 % des 16-25 ans du Centre sont en emploi, contre 22 % des jeunes Parisien·ne·s**. Enfin, 8 % des 16-25 ans de l'arrondissement ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET¹³), contre 9 % des Parisien·ne·s.

Parmi les individus qui sont sortis du système scolaire, **les jeunes du Centre sont davantage à avoir obtenu un diplôme au moins équivalent au niveau licence (65 %)**, par rapport à leurs équivalents Parisien·ne·s (54 %). Cette proportion grimpe même à **68 % dans le 1^{er} arrondissement**. À l'inverse, la part de jeunes sorti·e·s de système scolaire sans aucun diplôme s'élève à 8 % dans le Centre, contre 11 % au sein de la capitale.

Ces écarts reflètent en partie **la différence entre les structures par tranche d'âge du Centre et de la capitale** : les 23-25 ans, davantage susceptibles d'avoir poursuivi de longues études et d'être sortis du système scolaire, sont en effet surreprésenté·e·s dans le secteur par rapport à Paris. Néanmoins, ces chiffres attestent aussi des longues trajectoires scolaires des jeunes des 4 premiers arrondissements de la capitale.

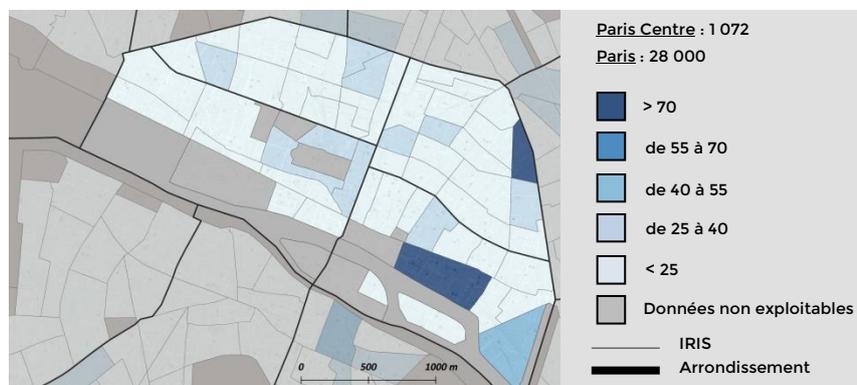
Le Centre compte très légèrement moins de jeunes NEET que Paris

Les jeunes NEET sont considéré·e·s comme un public vulnérable car dépendant majoritairement des solidarités familiales. Ils et elles sont près de 1 100 en 2017 dans le Centre, soit 8 % des jeunes de l'arrondissement, contre 9 % à Paris. **En outre, parmi la population NEET, 9 % n'a pas le baccalauréat. C'est nettement moins qu'à Paris, où cette caractéristique (signe d'une plus grande vulnérabilité socio-économique) concerne 23 % des jeunes NEET**. Les jeunes NEET du Centre arrondissement résident enfin moins souvent chez leurs parents (40 %, contre 55 % en moyenne à Paris) et sont donc davantage autonomes.



Les données d'activités de la Mission Locale de Paris (MLP) permettent d'approcher la réponse publique apportée aux besoins d'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes NEET. Ces missions consistent en l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation et plus globalement à l'autonomie. En 2019, **la MLP a accompagné 386 jeunes résidant dans le Centre**.

Carte 18 · Nombre de jeunes NEET de 16-25 ans par IRIS en 2017



¹³ Acronyme anglais de *neither in employment nor in education or training*.

Cartographie de la grande exclusion

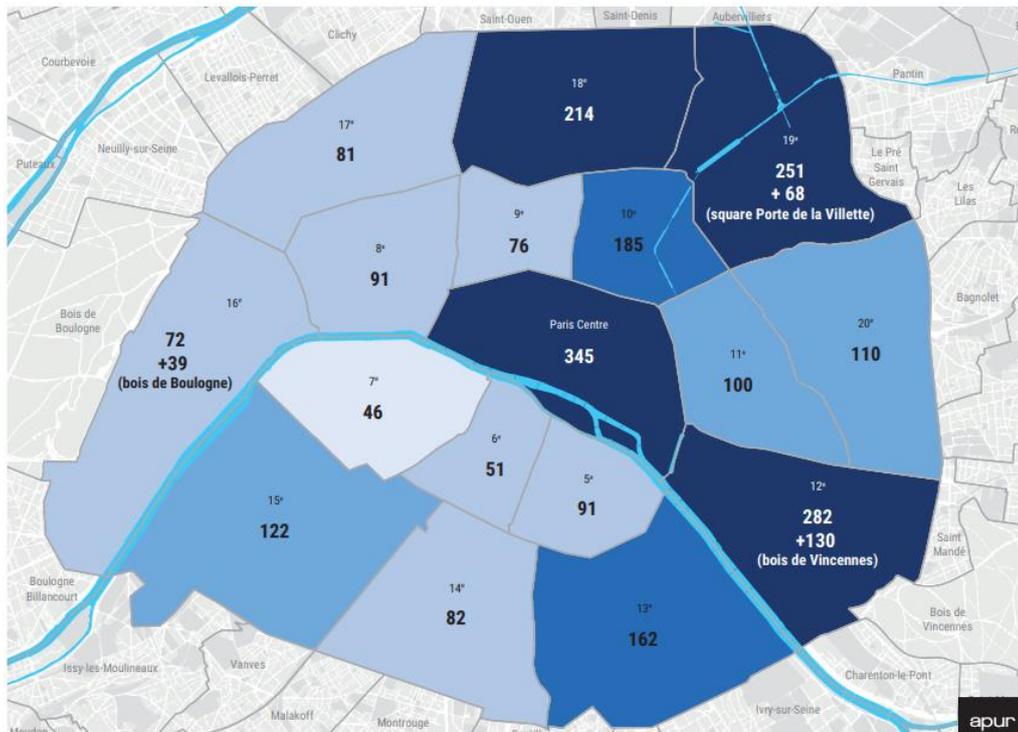
Lors de la Nuit de la Solidarité 2022, 345 personnes sans-abri ont été décomptées

Depuis 2018, la Ville de Paris mène tous les ans une opération de décompte et d'enquête auprès des personnes sans-abri lors des « Nuits de la Solidarité ». Le rapport d'analyse des résultats produit par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) fait état de ces données, ainsi que des profils et des besoins des personnes enquêtées.

La 5^e opération qui s'est déroulée la nuit du 20 au 21 janvier 2022 a donné l'occasion aux équipes de décompter **2 598 personnes sans abri à Paris**, soit une baisse de - 8 % par rapport à l'édition précédente (succédant elle-même à une baisse de - 21 % enregistrée entre 2020 et 2021), en lien avec le contexte particulier de confinement et de couvre-feu dicté par la crise sanitaire.

Dans le Centre, **345 personnes en situation de rue ont été décomptées durant cette Nuit de la Solidarité**, soit 19 de moins que l'année précédente. La station de métro et RER des Halles et celle de l'Hôtel de Ville constituent notamment des lieux de concentration importants.

Carte 19 - Décompte de la Nuit de Solidarité du 20 au 21 janvier 2022



NUIT DE LA SOLIDARITÉ 2022 : 2 598 PERSONNES DÉCOMPTÉES



Nombre de personnes décomptées

- Moins de 50
- De 50 à 99
- De 100 à 149
- De 150 à 199
- 200 ou plus

Dont (en nombre de personnes)

- ▶ Dans les rues : **1 891**
- ▶ Dans les espaces des partenaires : **324**
RATP : 164 / SNCF : 108 / AP-HP : 19 / Paris Habitat : 5 / Parking Indigo : 21 / Parking Saemes : 1 / Parking Effia : 6

- ▶ Dans d'autres secteurs : **383**
Bois de Vincennes : 130 / Bois de Boulogne : 39 / Autres secteurs spécifiques (campements, talus du Périphérique, parcs et jardins) : 214

Source : Nuit de la Solidarité, Ville de Paris (janvier 2022)
Traitement Apur

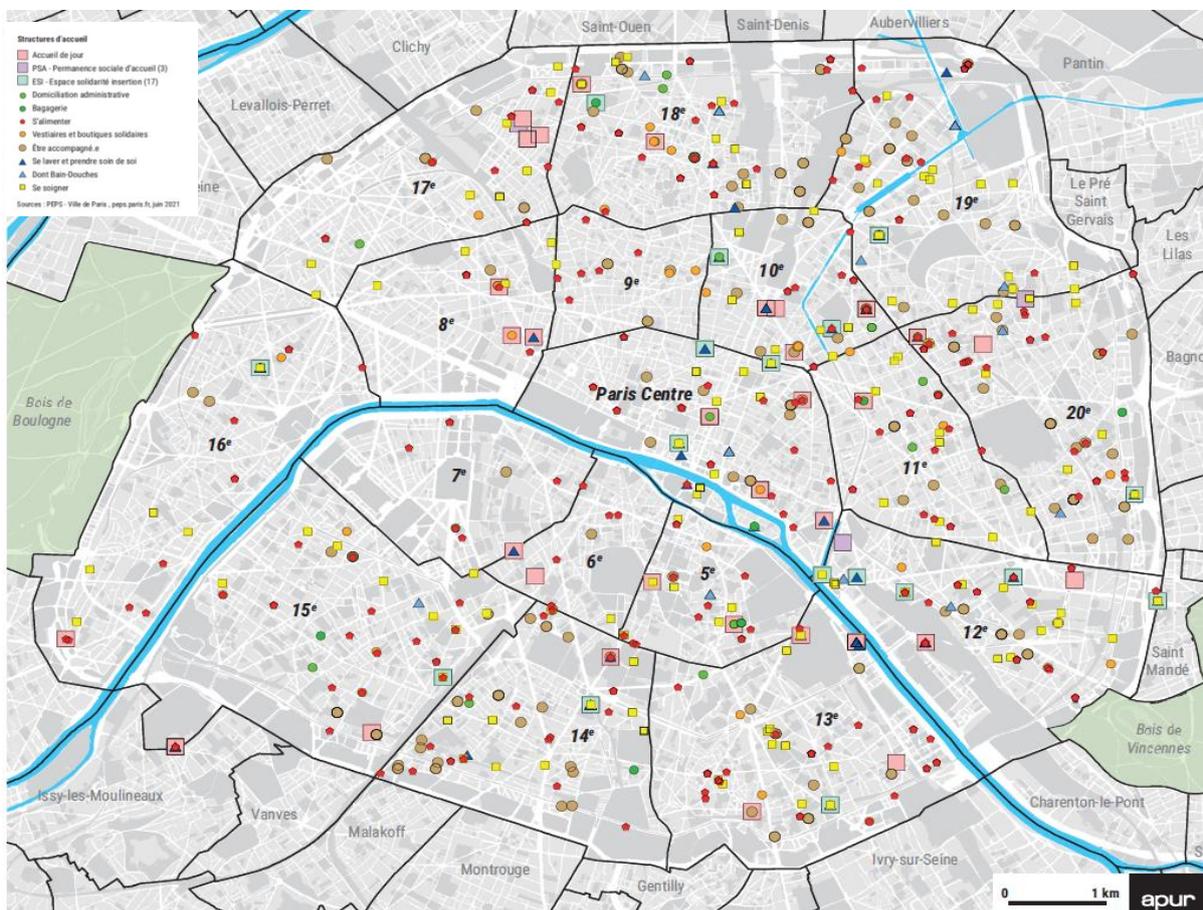
Dans le secteur, 14 centres d'hébergement intercalaires ou pérennes permettent l'accueil de 1 100 personnes sans domicile

Le Centre accueille 1 525 places d'hébergement adaptées à destination des publics sans abri. Parmi celles-ci, 83 % sont régulées par le SIAO et 17 % sont régulées par la Ville de Paris. En complément, en avril 2023, 14 Centres d'hébergement intercalaires ou pérennes gérés par 8 associations différentes permettent d'accueillir 1 111 personnes avec une proportion de familles légèrement supérieure à 50 %. A cette même date, 3 hôtels accueillent également 43 familles. Enfin, 333 places de logement adapté (Foyers Jeunes Travailleurs, Pensions de Familles, Résidences Sociales) sont implantées sur le territoire Centre.

Des ouvertures de sites permettant d'accueillir des femmes et des familles ont pu avoir lieu en 2022 et 2023 sur le Centre. Une grande partie des dispositifs implantés sont pérennes cependant à la marge quelques sites intercalaires font varier les capacités d'accueil recensées sur l'arrondissement d'un semestre à l'autre.

Par ailleurs, de nombreuses structures d'accueil des personnes sans domicile sont réparties sur son territoire, notamment 3 Espaces solidarité insertion (ESI) associatifs - dont l'un spécifiquement réservé aux familles et un autre aux femmes seules.

Carte 21 · Accueil de jour et offre d'accompagnement social à destination des personnes sans-abri à Paris



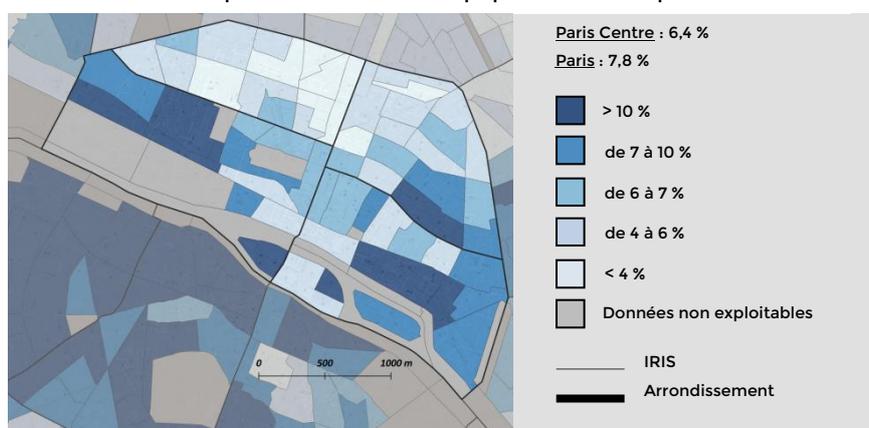
■ Personnes âgées

Démographie et mobilité

Le vieillissement de la population est moins marqué qu'à Paris

En 2017, le Centre compte près de 19 600 habitant·e·s âgés de 60 ans ou plus. Les personnes de 60-74 ans et celles de plus de 74 ans représentent respectivement 13 % et 6 % de la population du secteur, contre 14 % et 8 % à Paris. **Les séniors sont donc légèrement moins représenté·e·s dans le Centre.** À l'échelle infra-territoriale, on constate que la proportion des personnes âgées de plus de 74 ans est plus élevée dans les 1^{er} et 4^e arrondissements, où elles représentent 8 % des habitant·e·s, et dans l'IRIS situé à proximité des jardins des Archives nationales au sud du 3^e. À l'inverse, **elles ne constituent que 4 % de la population du 2^e arrondissement.**

Carte 22 · Part des plus de 75 ans dans la population totale par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Entre 2012 et 2017, **le nombre de séniors dans le Centre a légèrement progressé**, sous l'effet de l'augmentation de l'effectif des 60-74 ans (+ 0,7 %/an en moyenne sur la période) et en dépit de la baisse du nombre des plus de 74 ans (- 0,6 %/an en moyenne sur la période). Au total, l'arrondissement compte un peu plus de 250 séniors supplémentaires, **un accroissement modéré** comparé à la tendance parisienne, tirée par la hausse de la population des deux groupes d'âges (de l'ordre de +1,2%/an + 0,2 %/an respectivement). À noter que ces évolutions s'inscrivent dans un contexte général de baisse la population du Centre (- 0,8 %/an en moyenne entre 2012 et 2017) et de la capitale (- 0,5 %/an). **Le poids démographique des séniors a donc augmenté dans le secteur (+ 1 point de pourcentage) et plus fortement encore à Paris (+ 1,4 point de pourcentage).** On parle de vieillissement de la population.

Les trois-quarts des séniors du Centre qui quittent Paris s'installent en dehors de l'Île-de-France

Dans le Centre comme dans la capitale, **2 % des personnes de 70 ans et plus ont émigré hors de Paris entre 2016 et 2017.** Parmi celles de l'arrondissement, un quart sont seulement parties pour une autre commune d'Île-de-France (contre près de la moitié des séniors parisiens), tandis que les trois-quarts se sont installées dans une autre région française. Peu d'entre elles déménagent pour rejoindre un établissement pour personnes âgées (24 % dans le Centre, contre 34 % à Paris).

Précarité et logement

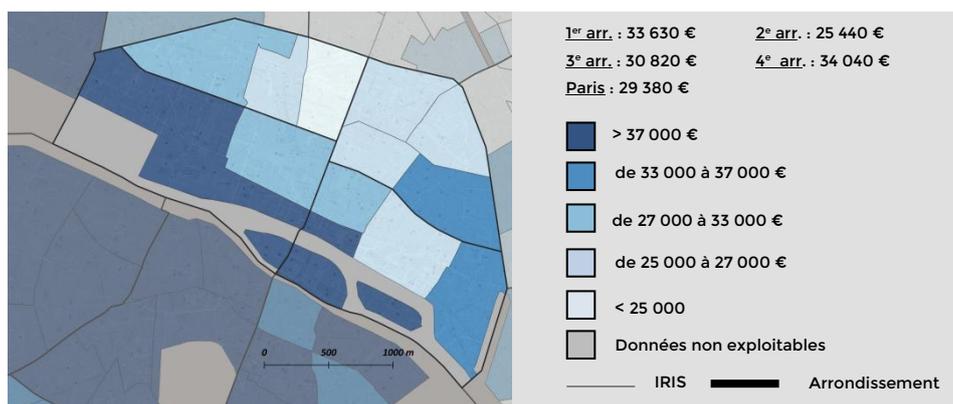
Le niveau de vie des séniors est particulièrement élevé dans le 1^{er} et le 4^e

Les personnes âgées du Centre ont des conditions financières globalement plus favorables que celles des séniors de la capitale. C'est notamment le cas des personnes âgées qui résident dans les 4^e et 1^{er}

arrondissements. *A contrario*, les seniors du 2^e arrondissement ont un niveau de vie proche, voire inférieur à celui de leurs équivalent·e·s parisiens.

Chez les 60-74 ans, le revenu médian disponible par UC s'élève ainsi (dans l'ordre décroissant) à 33 900 € annuels dans le 4^e arrondissement (+ 6 100 € annuels par rapport à la capitale) ; 33 000 € annuels dans le 1^{er} et le 3^e (+ 5 700 €) ; et 29 400 € annuels dans le 2^e (+ 2 100 €). Chez les seniors de plus de 74 ans, il atteint 34 000 € annuels dans le 4^e (+ 4 700 € par rapport à Paris) ; 33 600 € dans le 1^{er} (+ 4 300 €) ; 30 800 € dans le 3^e (+ 1 400 €) ; et 25 400 € dans le 2^e (-3 900 €). Par ailleurs, le montant annuel moyen des retraites perçu par les habitant·e·s du Centre s'élève à 35 100 € annuels en 2017 dans le 4^e (+ 3 900 € par rapport à la Paris) ; 33 800 € dans le 1^{er} (+ 2 600 €) ; 32 000 € dans le 3^e (+ 800 €) ; et 27 800 € dans le 2^e (-3 300 €).

Carte 23 · Niveau de vie annuel médian des plus de 75 ans par TRIRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

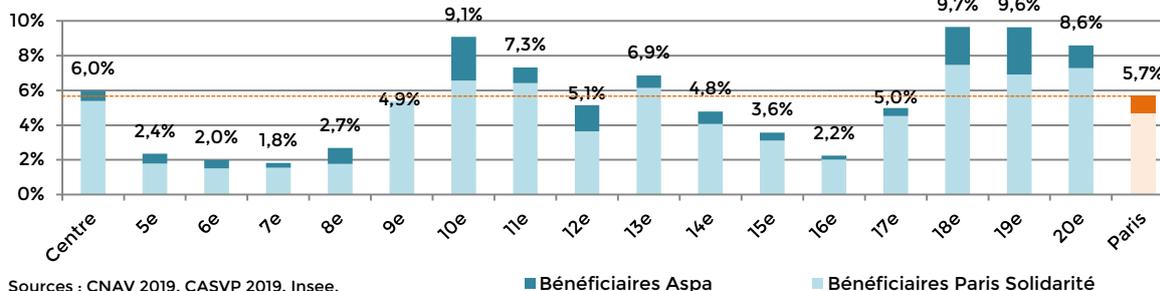
La part de personnes âgées en logement inconfortable est plus élevée qu'à Paris

En 2017, plus de 63 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus sont propriétaires (contre 56 % à Paris), tandis que 34 % seulement sont locataires (contre 41 % à Paris). Les autres sont logés à titre gratuit.

Par ailleurs, parmi les ménages du Centre dont la personne de référence est âgée de 75 ans et plus, la proportion de ceux qui vivent dans un logement suroccupé est quasi nulle. En revanche, 4,4 % de ces ménages vivent dans un logement inconfortable (sans douche, ni baignoire), soit 280 foyers. Cette proportion grimpe à 7 % dans le 2^e arrondissement. À titre de comparaison, elle n'est que de 2,4 % à Paris.

Le taux de couverture du minimum vieillesse est dans la moyenne de la capitale

Les bénéficiaires de l'ASPA et de Paris Solidarité parmi les 65 ans ou plus par arrondissement en 2019



Sources : CNAV 2019, CASVP 2019, Insee.

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation nationale accordée mensuellement aux retraités disposant de faibles ressources. Son montant dépend du revenu et du patrimoine du bénéficiaire.

La Ville de Paris propose également un complément de ressources mensuel destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap disposant d'un faible revenu : **Paris Solidarité**.

En 2019, le Centre enregistre une proportion d'habitant·e·s de plus de 64 ans bénéficiaires de l'ASPA égale à 6 %, au même niveau qu'à l'échelle parisienne. Ainsi au total, 2 500 séniors affilié·e·s au régime général la reçoivent. Parmi ces bénéficiaires, **plus de 8 sur 10 ont aussi recours à l'aide de Paris Solidarité**. À noter que les séniors du 2^e arrondissement sont proportionnellement un peu plus nombreux à être couverts par l'ASPA, à hauteur de 9 %.

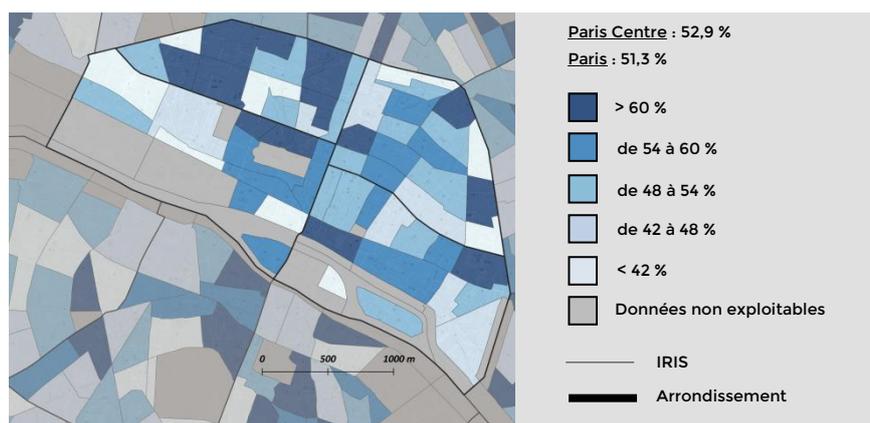
D'autres aides facultatives (voir encadré 3) sont accordées par la Ville de Paris à destination du public sénior. Le Pass Paris Séniors ou Access', qui donne accès gratuitement à l'ensemble de l'offre de transports publics, a par exemple été attribué à 29 % des personnes âgées de plus de 64 ans qui résident dans l'arrondissement en 2019, soit 4 250 personnes. Cette proportion est proche de celle que l'on observe à Paris, où 31 % des personnes de plus de 64 ans bénéficient du Pass.

Isolement et perte d'autonomie

Une personne âgée de plus de 74 ans sur deux vit seule

Parmi les personnes âgées de 75 ans et plus résidant dans l'arrondissement, **plus de la moitié vit seule et 1 sur 4 est isolée dans un logement de 4 pièces ou plus, inadapté aux besoins des séniors**. Ces proportions sont quasi équivalente à Paris.

Carte 24 · Part de la population âgée de 75 ans ou plus vivant seule par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

À l'échelle infra-territoriale, on constate que les personnes âgées vivant seules sont sensiblement plus nombreuses dans le 2^e arrondissement : **leur part parmi les plus de 74 ans s'élève ainsi 61 %**.

La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est quasi équivalente celle de Paris

Le rapport aidants/aidés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidantes » (55-64 ans) sur le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidées » (85 ans ou plus) s'élève à 5,4 dans le Centre en 2017 : autrement dit, **pour 1 personne en âge d'être « aidée », il y a un peu plus de 5 personnes en âge d'être « aidantes » dans l'arrondissement**. En raison des baisses conjuguées du nombre de séniors de 85 ans ou plus (- 1 %/an en moyenne sur la période 2012-2017) et du nombre de 55-64 ans (- 1,2 %/an), ce rapport a est resté stable par rapport à 2012. À titre de comparaison, il a plutôt diminué aux échelles parisienne, régionale et nationale.

Par ailleurs, il existe **des ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations** : on parle alors de « **cohabitation intergénérationnelle** ». Celle-ci est généralement mise en place en raison de la perte d'autonomie d'une personne âgée ou pour des raisons financières. Dans le secteur, parmi l'ensemble des ménages composés d'au moins une personne de plus de 74 ans, 10 % se caractérisent par la présence d'un·e adulte de moins de 60 ans (- 1 point de pourcentage par rapport à Paris).

La proportion de 65 ans ou plus bénéficiaires de l'APA est mesurée

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide qui sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires au maintien à domicile des séniors. Au 31 décembre 2019, **3,4 % des personnes de 60 ans et plus résidant dans le Centre perçoivent l'APA à domicile**, soit près de 665 habitant-e-s - un taux quasi identique à celui observé à l'échelle de la capitale.

Comme à Paris, les bénéficiaires de l'APA sont 22 % à présenter un niveau de dépendance élevé dans l'arrondissement (GIR 1 ou 2, voir encadré 5).

Encadré 5 • L'évaluation de la perte d'autonomie à l'aide de la grille AGGIR

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est évalué à partir de la grille nationale AGGIR. Il existe 6 niveaux de GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus élevé, et le GIR 6 le plus faible. Les personnes évaluées en GIR 5 ou 6 ne peuvent pas prétendre à l'APA.

Indice composite de vulnérabilité des séniors

En 2017, les TRIRIS dont l'indice composite de vulnérabilité des séniors (voir encadré 6) est le plus élevé se situent de part et d'autre de la rue des Francs Bourgeois ainsi qu'à proximité de la station de métro Strasbourg Saint Denis.

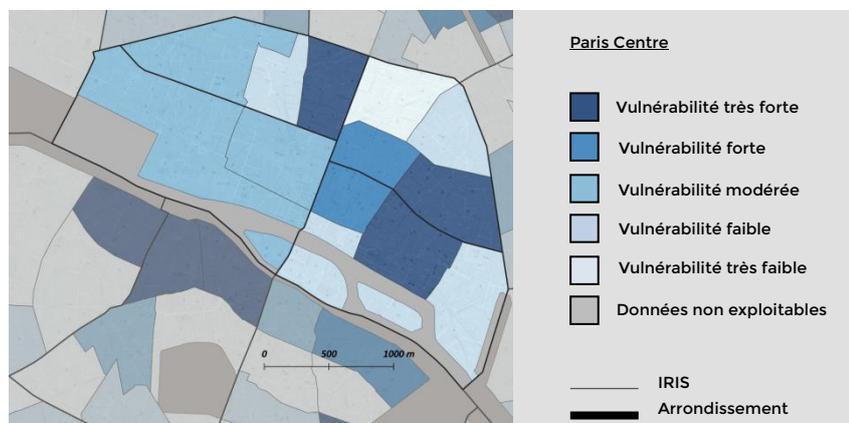
Encadré 6 • L'indice composite de vulnérabilité des séniors

L'indice composite de vulnérabilité des séniors permet d'évaluer l'exposition des TRIRIS (quartiers composés de plusieurs IRIS, généralement trois) à la vulnérabilité économique, la précarité sociale et la dépendance de leurs séniors de 75 ans et plus.

L'indice est construit à partir des trois indicateurs suivants : (i) le revenu médian des 75 ans et plus ; (ii) leur isolement résidentiel ; (iii) leur âge, qui permet d'approcher la problématique de la dépendance.

La comparaison des TRIRIS se fait à l'échelle de l'arrondissement et non à l'échelle parisienne.

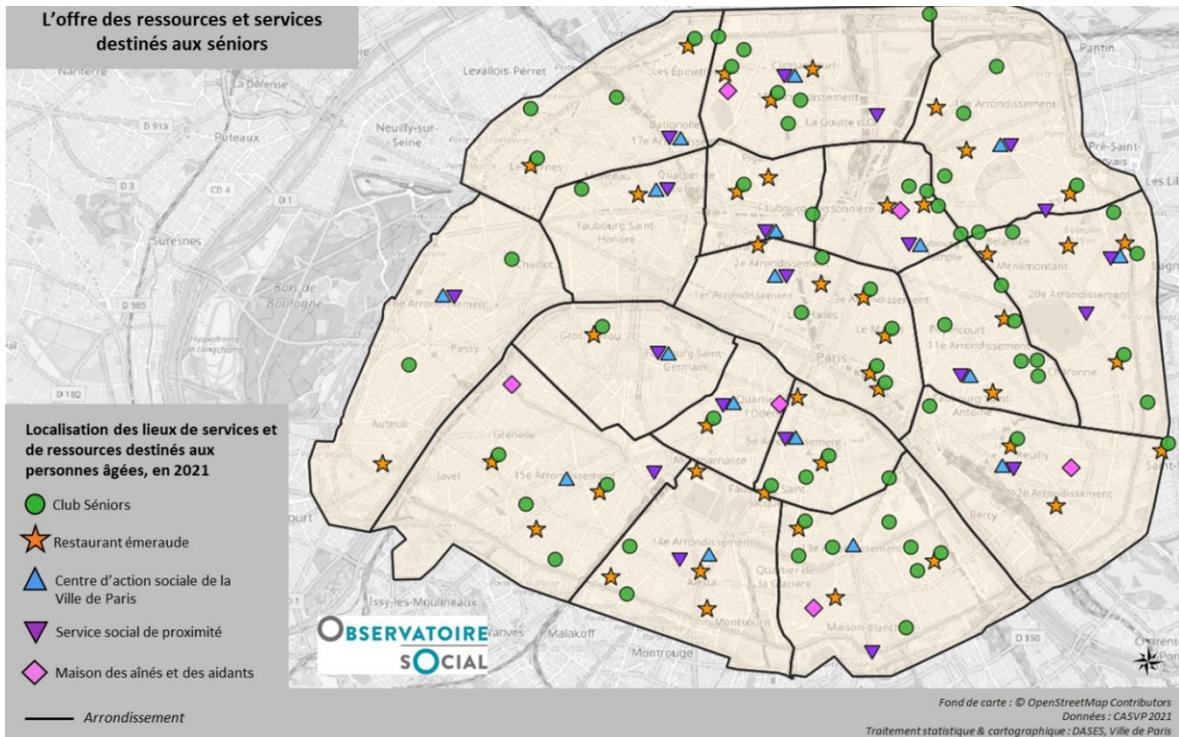
Carte 25 • Indice de vulnérabilité des personnes âgées de 75 ans ou plus par TRIRIS, en 2017



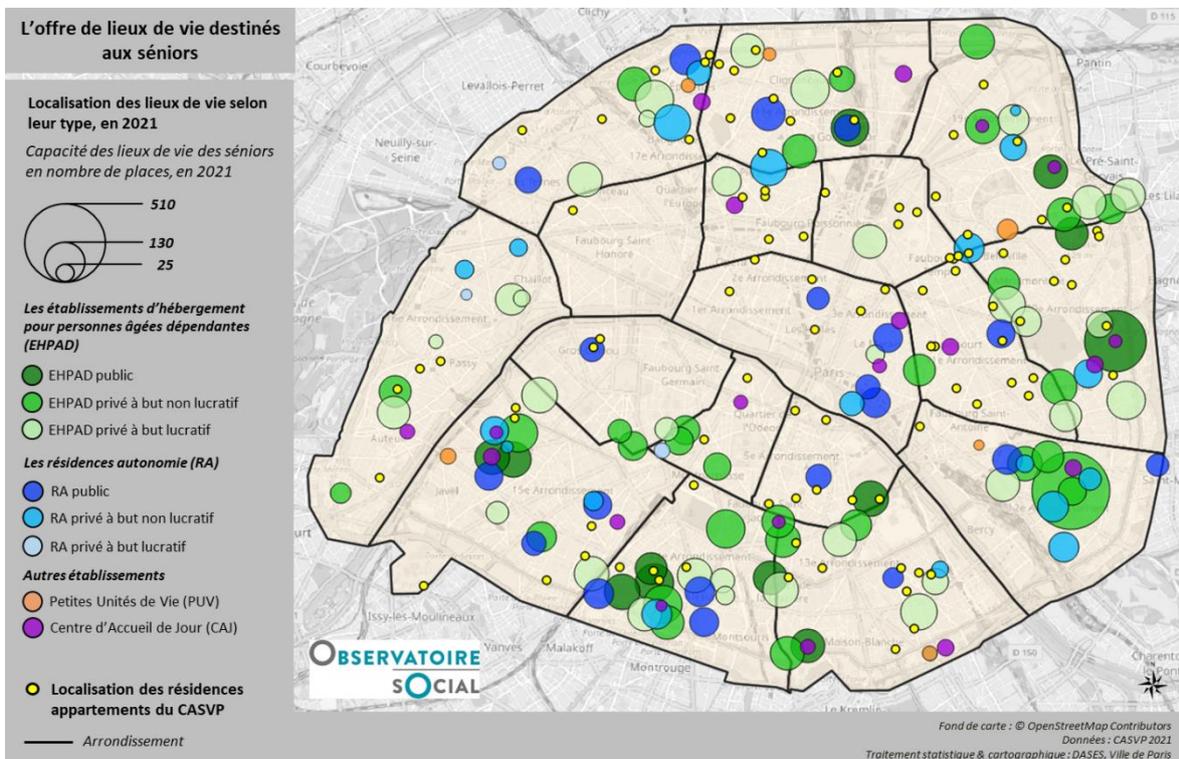
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Cartographie de l'offre destinée aux seniors

Carte 26 · L'offre des ressources et services destinés aux seniors



Carte 27 · L'offre de lieux de vie destinés aux seniors



■ Personnes en situation de handicap

Encadré 7 • Évaluation du taux d'incapacité d'une personne en situation de handicap

Le taux d'incapacité est un des critères permettant l'attribution de certaines prestations à destination des personnes en situation de handicap. Il est évalué selon un « guide-barème » divisé en trois fourchettes :

- un taux d'incapacité inférieur à 50 % indique que la personne évaluée n'est pas confrontée à des entraves notables dans sa vie quotidienne ;
- un taux d'incapacité compris en 50 et 79 % signale des retentissements importants sur la vie sociale, scolaire/professionnelle et domestique de la personne en situation de handicap ;
- un taux d'incapacité supérieur à ou égal à 80 % révèle une atteinte sévère à l'autonomie de la personne en situation de handicap pour la réalisation d'actes essentiels.

Les droits à l'Allocation aux adultes handicapé-e-s (AAH) et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-e (AEEH) sont ouverts aux personnes en situation de handicap dont le taux d'incapacité est supérieur à 50 %.

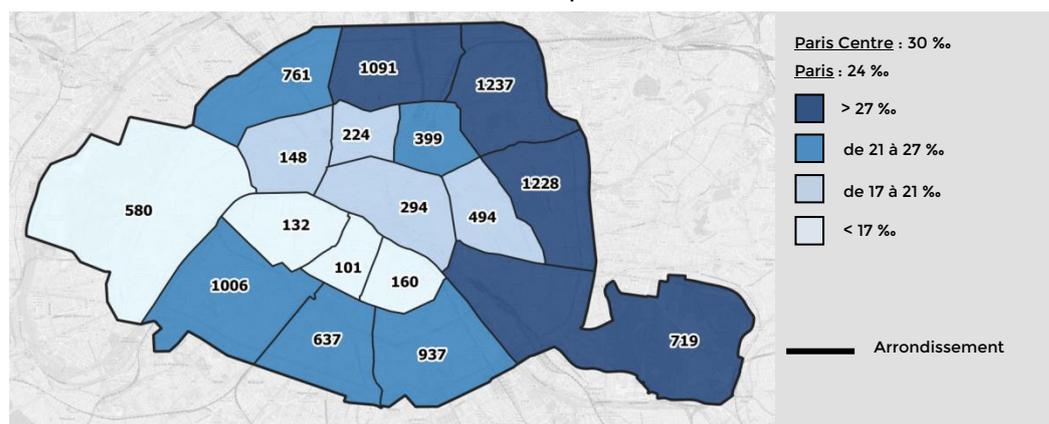
Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH

Les enfants en situation de handicap sont sous-représenté-e-s dans le Centre

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-e (AEEH) est une prestation familiale qui a pour but d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans. Son montant diffère en fonction de la nature et de la gravité du handicap (*voir encadré 7*).

La population du Centre se distingue de celle de la capitale par une **légère sous-représentation des jeunes en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH**. En 2019, 294 enfants réparti-es dans 285 familles sont ainsi allocataires au sein de l'arrondissement, soit **19 % de l'ensemble des jeunes âgé-e-s de 0-19 ans** - contre 24 % à l'échelle parisienne. Leur effectif a progressé de + 6 % par rapport à 2015 (+ 17 individus).

Carte 25 • Nombre de bénéficiaires de l'AEEH à Paris par arrondissement en 2019

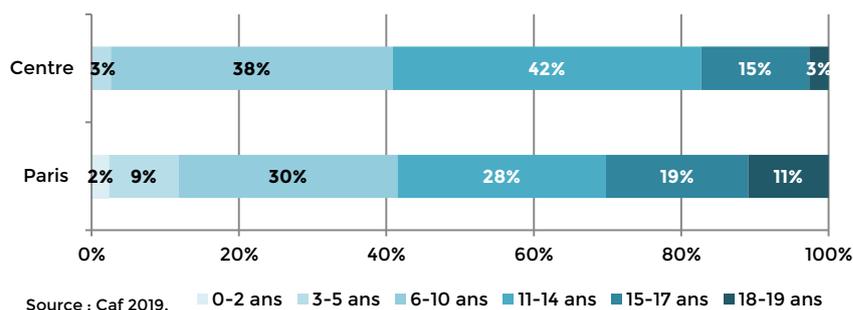


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La grande majorité des bénéficiaires de l'AEEH ont plus de 5 ans

En 2019, **3 % des bénéficiaires de l'AEEH sont âgé-e-s de moins de 6 ans** dans le Centre, une proportion encore plus faible que celle observée à Paris (11 %) et très inférieure au poids des enfants de cette catégorie d'âge dans la population totale des moins de 20 ans (environ 1 sur 3). Cette sous-représentation peut s'expliquer par le temps nécessaire au dépistage, qui induit un délai avant la reconnaissance d'une situation de handicap chez

Répartition des enfants bénéficiaires de l'AEEH par classes d'âge en 2019



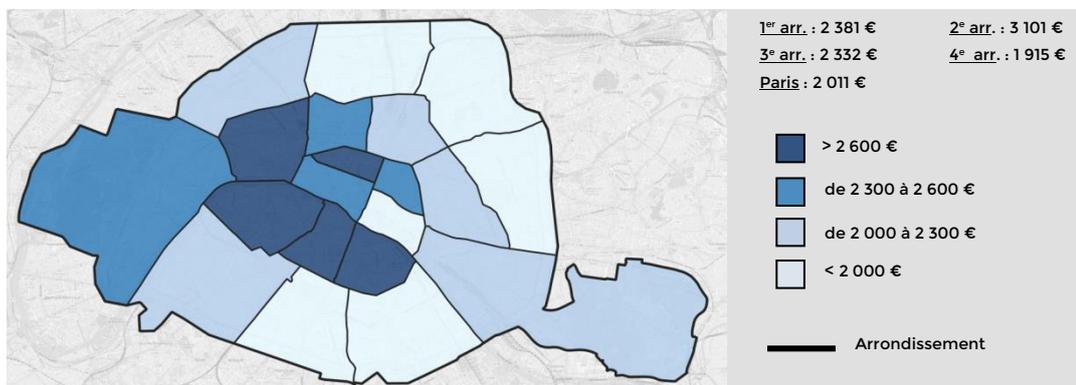
l'enfant. À l'inverse, les 11-14 ans constituent le groupe d'âges le plus représenté parmi les bénéficiaires de l'AEEH dans l'arrondissement (42 %), devant les 6-10 ans (38 %) et les 15-17 ans (18 %). Cette distribution par âge diffère sensiblement de la répartition parisienne.

La composition familiale des ménages bénéficiaires de l'AEEH reflète celle de l'ensemble de la population de l'arrondissement. Ainsi, 36 % des enfants allocataires vivent au sein d'une famille monoparentale (- 1 point de pourcentage par rapport à la capitale) tandis que 64 % vivent avec leurs deux parents ou en famille recomposée (+ 1 point de pourcentage).

Les familles allocataires du Centre sont moins confrontées à des situations de pauvreté

En 2019, le revenu mensuel médian des familles avec un enfant bénéficiant de l'AEEH varie de 1 900 € dans le 4^e arrondissement à 3 100 € mensuels dans le 2^e. À titre de comparaison, il est environ égal à 2 000 € en moyenne à Paris. Par ailleurs, 17 % des familles du Centre vivent sous le seuil de pauvreté, une proportion nettement moins élevée que dans la capitale (25 %) et en diminution par rapport à 2015 (24 %).

Carte 26 · Revenu mensuel médian des familles bénéficiant de l'AEEH par arrondissement en 2019



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Enfin, 26 % des familles allocataires de l'AEEH perçoivent aussi une aide au logement de la Caf (- 19 points de pourcentage par rapport à la capitale) ; 53 % d'entre elles bénéficient de l'Allocation de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap (ASPEH) versée par la Ville de Paris (-20 points de pourcentage) ; et 33 % perçoivent l'aide Paris Logement (- 8 points de pourcentage).

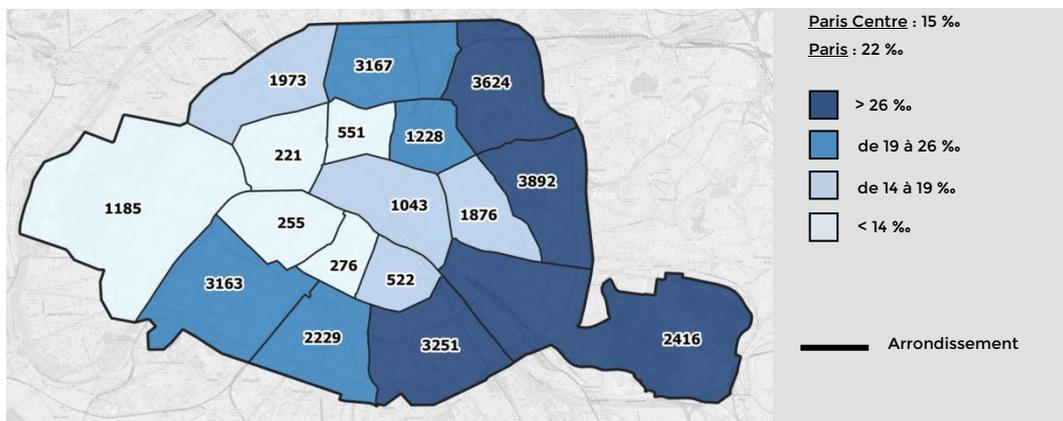
Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH

La proportion d'adultes en situation de handicap est inférieure à celle de la capitale

L'Allocation aux adultes handicapé-e-s (AAH) est une aide financière qui assure aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Elle est accordée à partir de 20 ans, sous réserve de respecter des critères d'incapacité (voir encadré 7) et de revenu.

En 2019, 1 043 adultes réparti·e·s dans 1 036 foyers sont bénéficiaires de l'AAH dans le Centre, soit **15 % des personnes âgées de 20-64 ans** - contre 22 % des adultes de la même tranche d'âge à Paris. Le nombre d'adultes percevant l'AAH est en hausse dans la majorité des arrondissements de la capitale par rapport à 2017 (+ 5,4 % à Paris au total) et c'est également le cas dans le Centre (+ 4,5 %). Dans le secteur, **57 % des bénéficiaires ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus** (voir encadré 7), contre 62 % à Paris.

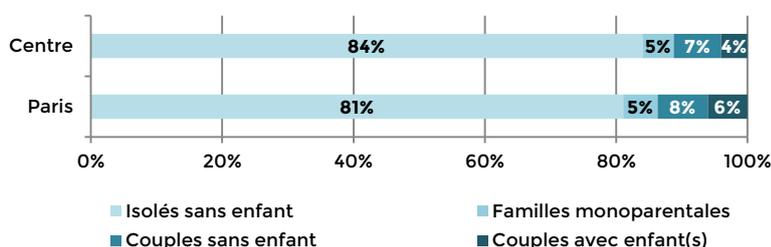
Carte 27 · Nombre de bénéficiaires de l'AAH à Paris par arrondissement en 2019



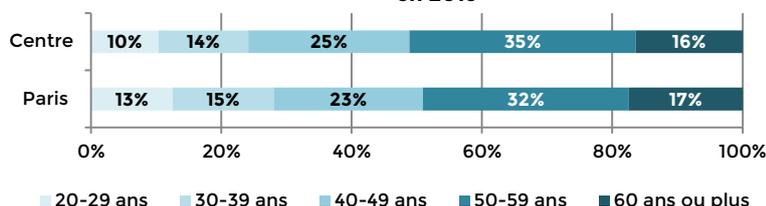
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La majorité des personnes bénéficiant de l'AAH vivent seules et sont globalement plus âgées qu'à Paris

Répartition des bénéficiaires de l'AAH par composition familiale en 2019



Répartition des bénéficiaires de l'AAH par classe d'âge en 2019



Source : Caf 2019.

La majorité des adultes bénéficiant de l'AAH dans le Centre vivent seul·e·s et sans enfant en 2019 (84 %), une proportion légèrement supérieure à celle observée à l'échelle de la capitale (81 %). Cette forte surreprésentation des ménages isolés parmi les allocataires s'explique en partie par les modalités d'ouverture du droit AAH et sa logique de subsidiarité à la solidarité familiale (les revenus du ou de la conjointe étant pris en compte dans l'assiette des ressources)¹⁴.

Les bénéficiaires de l'AAH dans l'arrondissement sont un peu plus âgé·e·s qu'à Paris : les moins de 40 ans ne constituent en effet qu'un quart de l'effectif des allocataires dans le Centre (- 4 points de pourcentage par rapport à la capitale), tandis que les personnes de 40 à 59 ans en représentent 60 % (+ 5 points de pourcentage).

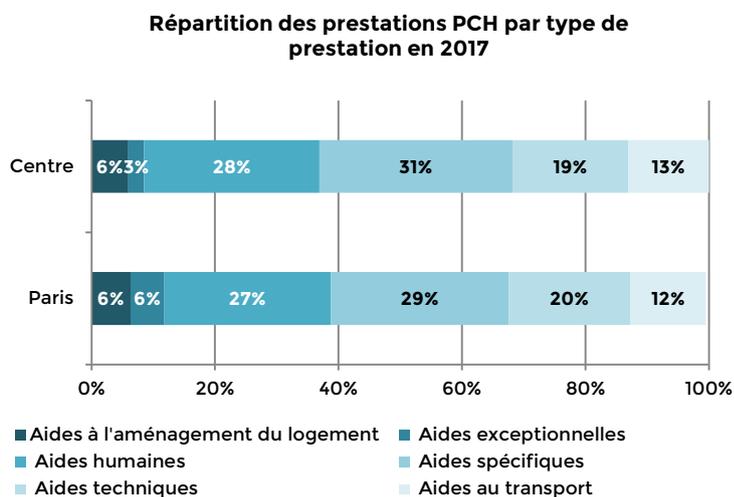
Plus de 4 bénéficiaires de l'AAH sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté

Les bénéficiaires de l'AAH qui résident dans le Centre sont 44 % à vivre sous le seuil de pauvreté en 2019, une proportion un peu plus élevée que la moyenne parisienne (42 %) et stable par rapport à 2017.

¹⁴ À noter que les revenus du ou de la conjointe ne seront bientôt plus comptabilisés dans le calcul de l'AAH. Cette mesure s'appliquera une fois la parution d'un décret et au plus tard le 1^{er} octobre 2023.

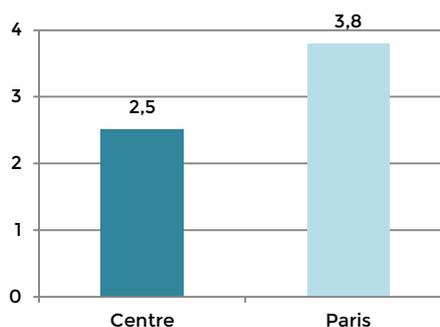
Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap

La proportion de bénéficiaires de la PCH est un peu moins élevée que celle de la capitale



Source : DSOL.

Le nombre de bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP pour 1 000 habitant-e-s en 2019



La Prestation de compensation du handicap (PCH), qui remplace progressivement l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), est une aide financière permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle comprend **six formes d'aides : humaine, technique, aménagement du logement, transport, spécifique et exceptionnelle.**

En 2019, **253 personnes en situation de handicap sont bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP dans le Centre**, soit 2,5 % des habitant-e-s du secteur - une proportion un peu moins élevée que celle de la capitale, à 3,8 %. Près de 96 % des allocataires vivent à domicile, tandis que 4 % sont hébergé-e-s en établissement social ou médico-social ou hospitalisé-e-s en établissement de santé.

Dans l'arrondissement comme à Paris, **les aides techniques** (achat ou location d'un matériel compensant le handicap, comme un fauteuil roulant), **les aides spécifiques** (dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap, par exemple les frais d'entretien d'un fauteuil roulant) et **les aides humaines** (services d'aide à domicile ou dédommagement d'un aidant familial) représentent plus des trois quarts des aides attribuées en 2017.

L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public plus âgé dans le Centre qu'à Paris

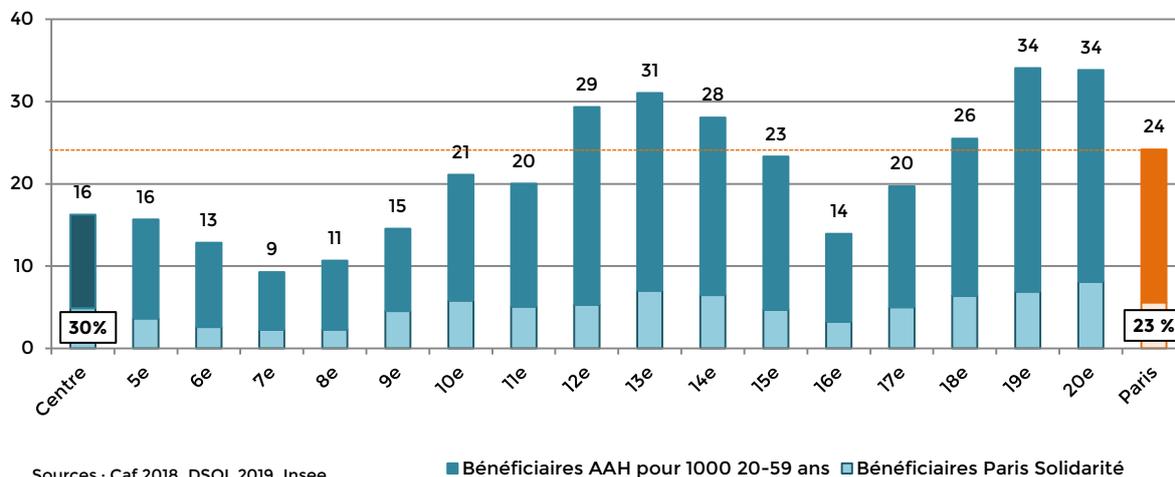
Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de l'**aide sociale à l'hébergement (ASH Personnes handicapées)**, qui prend en charge leurs frais d'hébergement en établissement. **Dans le Centre, elle est attribuée à 129 personnes en 2017.** Comme pour l'AAH, **les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement sont globalement plus âgés dans le secteur qu'à Paris** : 46 % ont en effet plus de 54 ans dans le Centre, contre 39 % seulement à Paris.

Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le Centre est plus élevé que celui de la capitale

La Ville de Paris propose également une aide facultative mensuelle (*voir encadré 3*) destinée aux personnes en situation de handicap disposant d'un faible revenu : **Paris Solidarité**. Cette aide peut atteindre un montant maximum de 105 € par mois pour une personne seule et 205 € par mois pour un couple.

En 2019, 313 habitant-e-s du Centre en situation de handicap sont allocataires de Paris Solidarité, soit 30 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH. Cette proportion est sensiblement supérieure à celle de la capitale, qui s'établit à 23 %.

Nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 habitants de 20-59 ans, et proportion de bénéficiaires de Paris Solidarité parmi les bénéficiaires de l'AAH en 2019

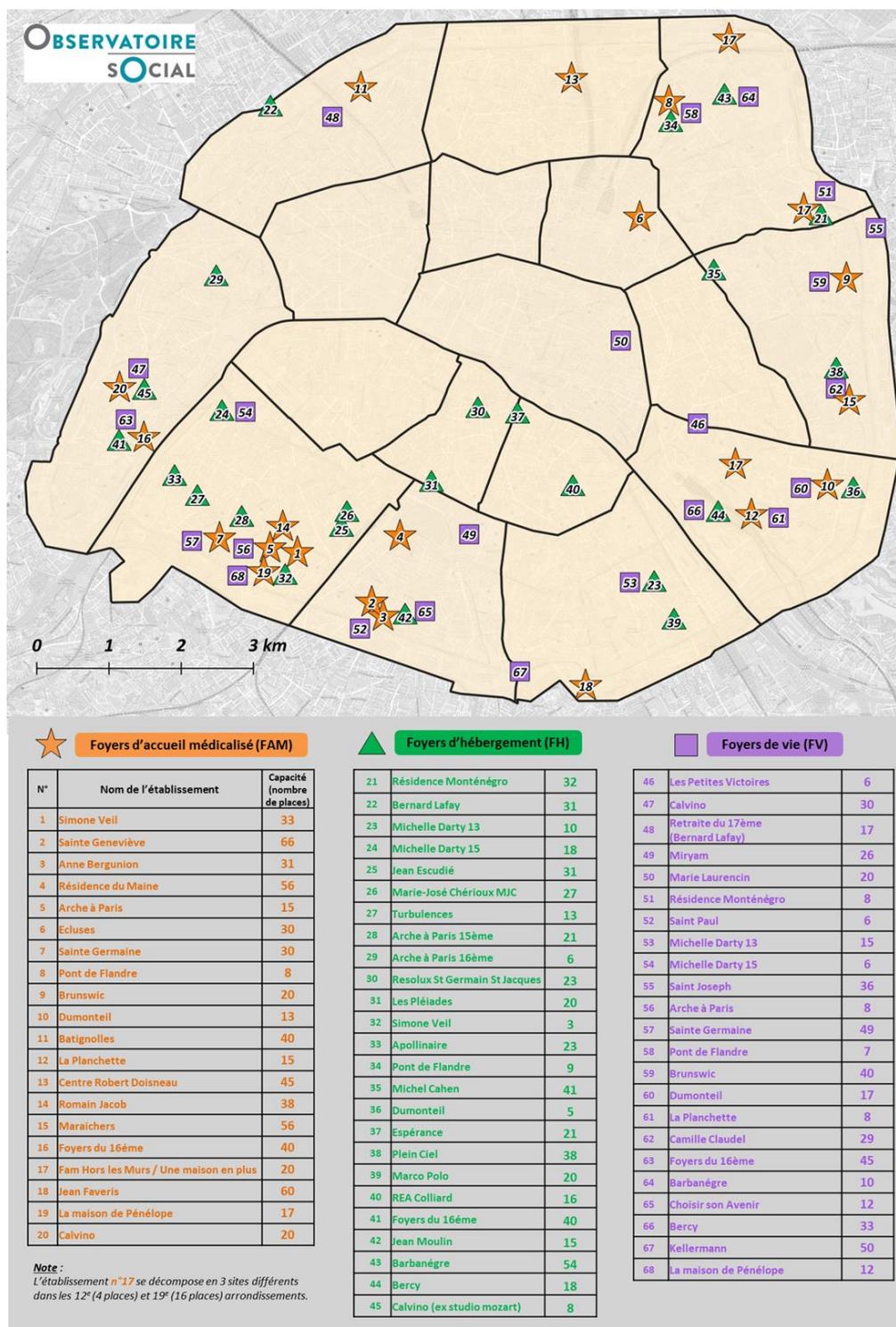


Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap

Le Centre abrite un foyer de vie

Le Centre abrite le **foyer de vie Marie Laurencin**, géré par l'Œuvre Falret et situé au 114 rue du Temple dans le 3^e arrondissement. Il est doté de 20 places.

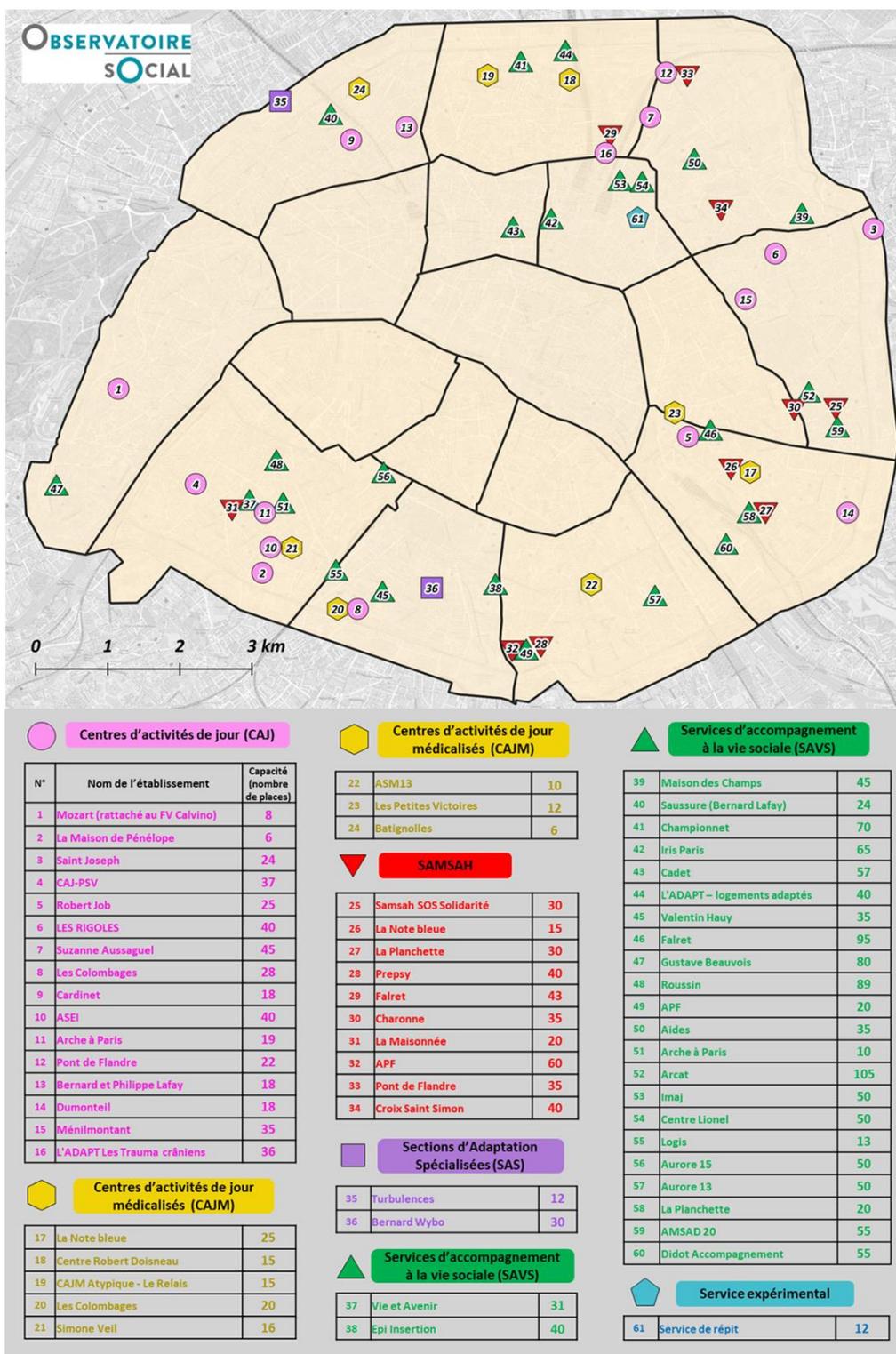
Carte 28 · Foyers d'accueil médicalisé, d'hébergement et de vie à destination des personnes en situation de handicap à Paris



... et 3 établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap

Le Centre abrite également 3 structures d'accompagnement aux personnes en situation de handicap : l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail **CART Banque de France** doté de 22 places pour les adultes ; l'**Institut médico-éducatif IMP Binet Simon** géré par l'association APAJH PARIS pour les enfants ; et l'Institut Médico-pédagogique Cours de Venise géré par l'association **Autisme en Île-de-France**. En revanche, le secteur n'accueille pas de Centres d'activité de jour, Centres d'activité de jour médicalisés, SAMSAH, Sections d'adaptation spécialisée et Services d'accompagnement à la vie sociale.

Carte 29 · CAJ, CAJM, SAMSAH et SAVS implantés à Paris



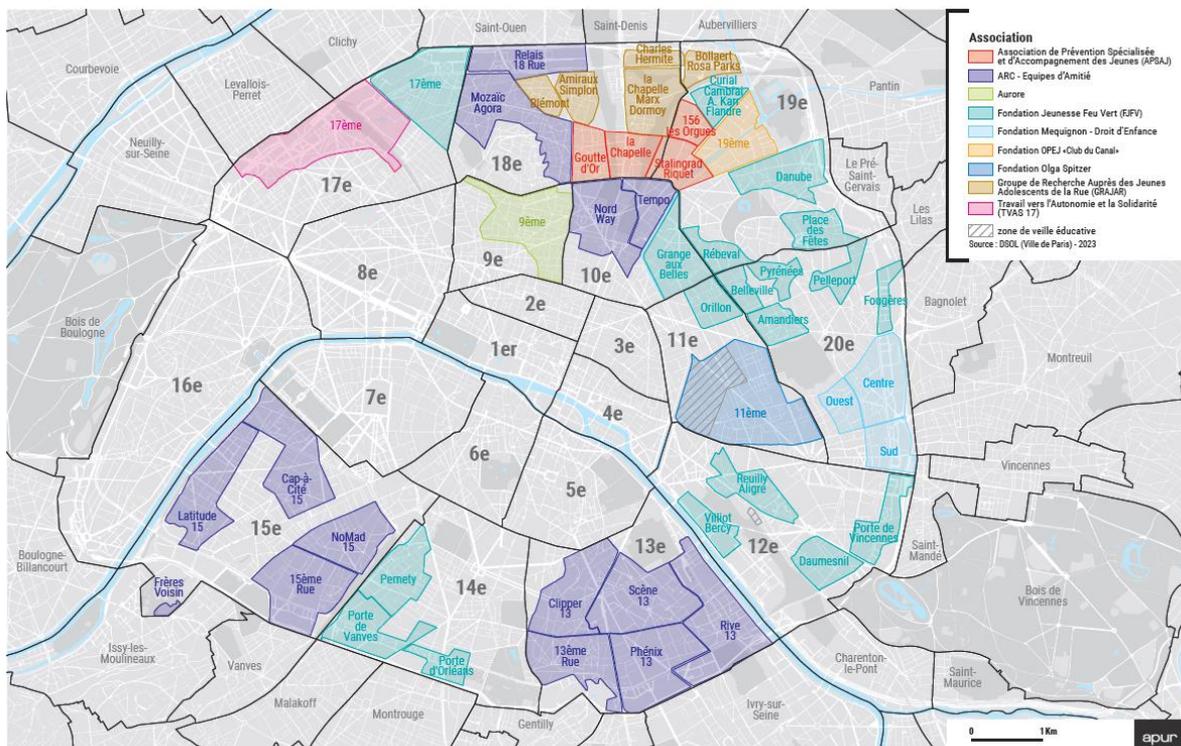
■ Prévention et protection de l'enfance

Prévention spécialisée et service social scolaire

Le territoire est couvert par une action de médiation sociale et de prévention jeunesse mise en œuvre par le CASP

Depuis 2019, la Ville de Paris finance l'action de médiation sociale et de prévention jeunesse mise en œuvre par l'association CASP auprès des jeunes et jeunes adultes en errance sur le territoire du Centre. Pour répondre aux besoins de ce public confronté à diverses problématiques (santé mentale, addictions, errance, rupture familiale, décrochage institutionnel...), le CASP mobilise une équipe pluridisciplinaire (assistant·e·s social·e·s, éducateur·rice·s, psychologues, médiateur·trice·s) qui s'inscrit dans une démarche partenariale forte avec l'ensemble des acteurs locaux. En 2021, outre son travail de rue quotidien, cette équipe a accompagné 703 personnes (346 dans le cadre de la médiation et 357 dans le cadre de la prévention jeunesse). La convention pluriannuelle conclut entre la Ville de Paris et le CASP en 2019 sera renouvelé en 2023.

Carte 30 · Les périmètres de la prévention spécialisée à Paris (convention 2023-2026)



Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 320 enfants ont été accompagné·e·s par un service social scolaire

Un service social scolaire officie dans chaque école parisienne. Les assistant·es socio-éducatif·ves (i) apportent une expertise sociale aux personnels de l'Éducation nationale et (ii) accompagnent les familles en demande d'aide. Ils et elles sont également en charge de repérer les situations de danger et d'évaluer les situations d'enfants en danger ayant donné lieu à des informations préoccupantes (*voir encadré 8*).

Dans Centre, pour l'année scolaire 2021-2022, 320 enfants et leurs familles ont été accompagné·e·s par un service social scolaire, un chiffre quasi stable sur les deux dernières années.

La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire

Le nombre d'informations préoccupantes remontées au titre de la protection de l'enfance, en hausse, s'élève à 165 en 2021

La CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes, voir encadré 8) est l'interface entre les services de la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires concourant à la mission de protection de l'enfance. Elle centralise et évalue toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un-e mineur-e résidant dans la capitale.

En 2021, **165 mineur-e-s du Paris Centre** ont fait l'objet d'une information préoccupante traitée par la CRIP. Comme à Paris, ce chiffre est en augmentation par rapport aux années précédant la crise sanitaire : seulement 109 informations préoccupantes avaient en effet été relevées dans le Centre en 2016, 131 en 2017 et 130 en 2018.

Encadré 8 • Le rôle de la CRIP et les informations préoccupantes traitées en 2021

En vertu de ses compétences départementales, la Ville de Paris est chargée de la centralisation de toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un-e mineur-e au sein d'une Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP). L'information transmise doit permettre l'évaluation de la situation du ou de la mineur-e, la mise en œuvre d'éventuelles actions de protection, voire le signalement à l'autorité judiciaire.

En 2021 sur l'ensemble du territoire parisien, la CRIP a traité 3 648 informations préoccupantes relatives à 5 684 enfants. À l'exception de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire, ce nombre est en augmentation quasi constante depuis 2007. La crainte d'un danger de violence psychologique était le premier motif de déclenchement d'une information préoccupante en 2021 (35 %), devant les suspicions de violences sexuelles (13 %), de carences éducatives (9 %) et de violences conjugales (9 %). À noter que la part des suspicions de violence sexuelle est en hausse ces dernières années (+ 4 points de pourcentage par rapport à 2018). Parmi les situations reçues, 65 % concernaient des familles non connues des services sociaux parisiens ou de la justice.

Après l'orientation de certains cas de figure vers des mesures administratives conduites par le service d'Aide sociale à l'enfance, 1 868 situations ont été adressées au Parquet des mineur-e-s à Paris en 2021.

Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires

La **prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière)** est une aide destinée à pallier une insuffisance temporaire des ressources familiales lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien le nécessitent. En 2022, **768 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du Centre, versées à travers 1 075 paiements (une même aide pouvant être versée *via* plusieurs paiements au cours de l'année). La répartition des motifs d'octroi de cette allocation met en avant le **caractère prédominant des besoins alimentaires** (pour 71 % d'entre elles).

En outre, les familles parisiennes en rupture d'hébergement peuvent bénéficier d'une **prise en charge hôtelière au titre de l'aide sociale à l'enfance (PCH ASE)**. En 2021, **49 familles accompagnées** dans le Centre en ont été bénéficiaires.

Une faible proportion de jeunes du Centre bénéficient d'une action éducative

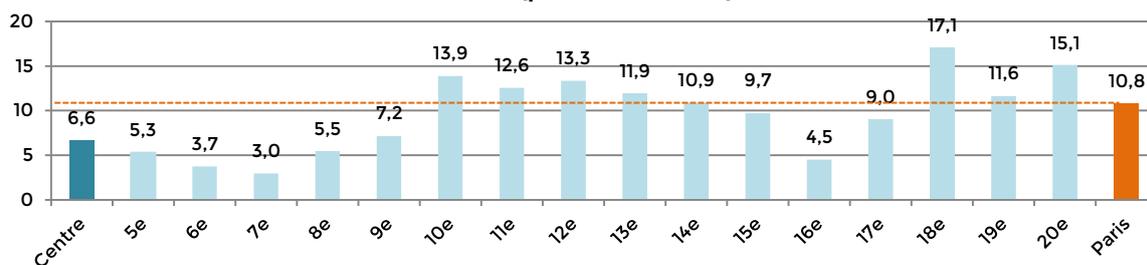
À la fin de l'année 2019, **91 enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une action éducative** au sein de l'arrondissement. Celles-ci sont composées à 56 % d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et à 44 % d'actions éducatives à domiciles (AED, voir encadré 9). Au total dans le Centre, moins de 7 % des mineur-e-s bénéficient d'une action éducative, contre 11 % environ à Paris.

Encadré 9 • Les actions éducatives, à domicile ou en milieu ouvert

L'action éducative à domicile (AED) est une mesure administrative mise en œuvre à la demande ou en accord avec les parents, par le service d'Aide sociale à l'enfance (ASE) de la Ville de Paris. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille. L'AED est exercée par des éducateurs ou des psychologues spécialisés.

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) vise les mêmes objectifs que l'AED mais elle est décidée par le juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative (art. 375 du Code civil) et est donc contraignante à l'égard des familles.

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de milieu ouvert en 2019
(pour 1000 enfants)



Sources : DSOL, au 31 décembre ; Insee RP 2017.

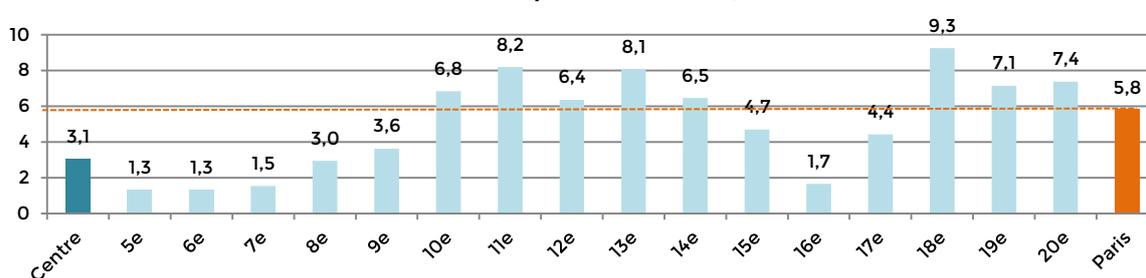
La part de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement est également faible

Lorsqu'un.e enfant ne peut demeurer dans son milieu de vie habituel, il ou elle est confié.e au service parisien d'Aide sociale à l'enfance (ASE) et fait l'objet d'une mesure de placement. Les enfants placé·e·s peuvent être hébergé·e·s jusqu'à 21 ans en famille d'accueil, dans un établissement relevant de l'ASE (Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, pouponnières, etc.) ou encore dans un lieu de vie agréé.

Au total à Paris, **4 854 enfants et majeurs de moins de 21 ans** bénéficient d'une mesure de placement fin 2019.

Parmi ces mesures, **42 concernent des mineur·e·s dont les parents résident dans le Centre**. Cet effectif est en baisse de - 5 % sur les quatre dernières années. Le secteur enregistre une proportion de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement relativement faible, à **3 % contre 6 % à Paris**.

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de placement en 2019
(pour 1000 enfants)

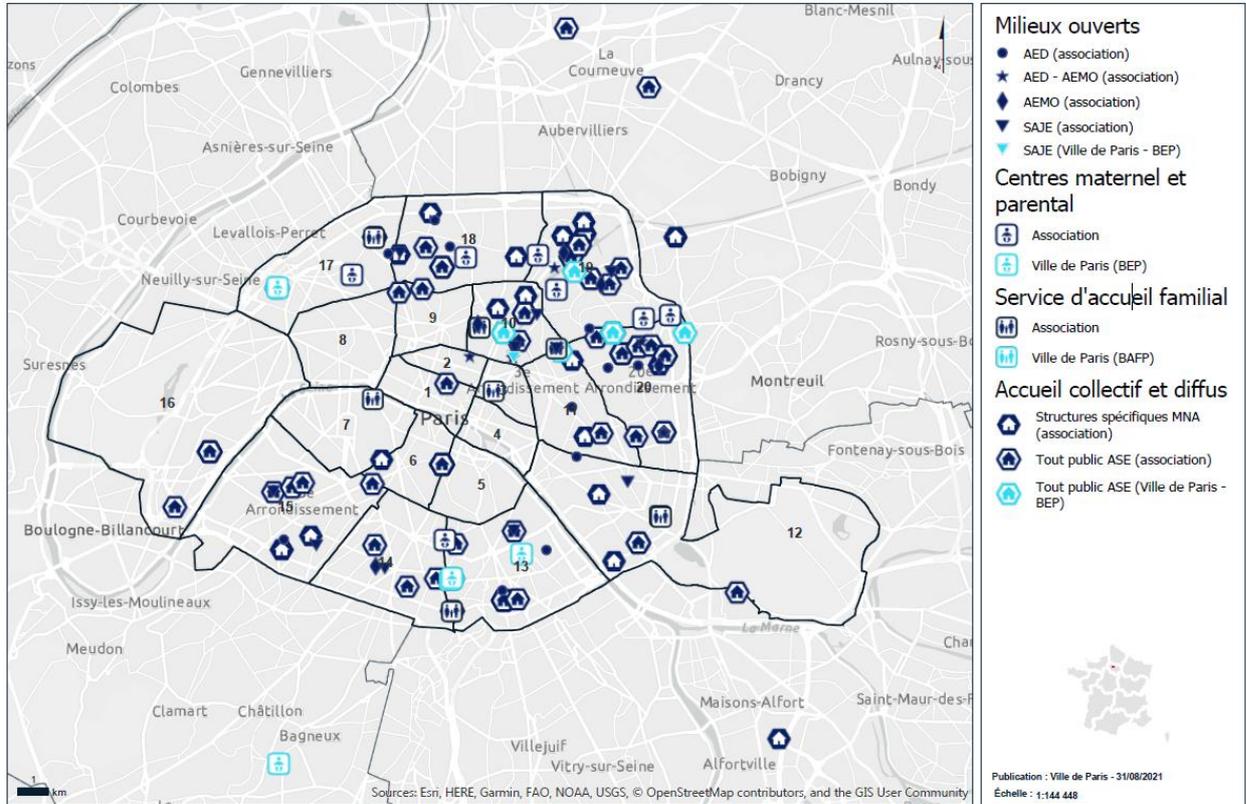


Sources : DSOL, au 31 décembre ; Insee RP 2017.

À noter que les services parisiens de l'ASE accueillent aussi des jeunes dont la prise en charge n'est pas territorialisée : il s'agit de pupilles de l'Etat, de mineur·e·s non accompagné·e·s, de jeunes majeur·e·s ou encore d'enfants non affecté·e·s à un secteur particulier.

Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance

Carte 31 · Les services parisiens de la protection de l'enfance en 2021



Carte réalisée par l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance, DSOL, 2021.

■ Glossaire

AAH : l'Allocation aux adultes handicapés est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Son obtention est soumise à des critères de taux d'incapacité, d'âge, et de ressources (de la personne vivant célibataire ou du couple).

AEH : l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé est une prestation familiale visant à aider les familles à faire face aux dépenses spécifiques qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans.

Allocations logement : les allocations logement sont des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à aider les ménages dans les dépenses de logement (loyer, mensualité). La Caf verse 3 types d'allocations : l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement familiale (ALF) et l'Allocation de logement sociale (ALS). L'APL dépend d'un conventionnement du propriétaire avec l'Etat, l'ALF sur critère de composition familiale et lorsque l'APL n'est pas applicable, et l'ALS dans tous les autres cas.

APA : l'Allocation personnalisée d'autonomie est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle peut servir aux dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile), ou aux frais des établissements médico-sociaux (APA en établissement). Son montant dépend du niveau de revenus.

ASPA : l'Allocation de solidarité aux personnes âgées est une prestation mensuelle destinée aux personnes retraitées et visant à compléter de faibles ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis 2006.

Chômage : Il existe plusieurs instruments de mesure du chômage. Les portraits sociaux mobilisent les données du recensement de l'Insee et celles de la Dares et Pôle Emploi.

Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage au moment du recensement (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.

Par ailleurs, l'Insee calcule également le taux de chômage en France au sens du Bureau international du travail (BIT) afin de pouvoir réaliser des comparaisons internationales. Selon cette définition, sont considérées au chômage les personnes âgées de 15 à 64 ans, qui répondent à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Selon cette définition, une personne qui a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence n'est pas au chômage.

Enfin, tous les mois, la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé) et Pôle emploi publient une statistique des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi. Depuis mars 2009, la statistique mensuelle des DEFM inscrits à Pôle emploi est disponible selon une présentation en cinq catégories (A à E). Les portraits sociaux retiennent les trois premières : la catégorie A regroupe « les demandeurs inscrits sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi » ; les catégories B et C regroupent « les demandeurs d'emploi inscrits qui sont en activité réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ».

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Famille : au sens de l'Insee, une famille est une forme spécifique de ménage comprenant au moins deux personnes (un couple, ou un ou plusieurs adultes avec enfant(s) de moins de 25 ans). Plusieurs familles peuvent cohabiter au sein du même ménage. Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle est composée de 3 enfants ou plus, de moins de 25 ans. Une famille **monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

IRIS : l'IRIS (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue l'échelle de base en matière de diffusion de données statistiques. Un IRIS d'habitat regroupe entre 1 800 et 5 000 habitant·e·s environ. Un **TRIRIS** est un regroupement d'IRIS (en général 3 IRIS). Le TRIRIS a été créé en 1999 pour la diffusion de variables sensibles du recensement pour lesquelles l'IRIS apparaît insuffisant pour garantir le secret statistique.

Intensité de la pauvreté : indicateur mesurant l'écart entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus l'indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense » (le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté).

Logement inconfortable : Un logement est considéré comme dépourvu de confort sanitaire de base s'il est privé d'un des trois éléments que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, et des WC à l'intérieur. Les

logements inconfortables ont été définis dans les portraits sociaux comme les logements sans salle de bains, ni douche ; cette donnée étant diffusée par l'Insee à l'échelle des IRIS.

Logement en suroccupation : Dans les portraits sociaux, un logement est dit suroccupé lorsqu'y résident un nombre de personnes supérieur d'au moins deux au nombre de pièces du logement (ainsi, un studio dans lequel résident 3 personnes est suroccupé, idem pour un logement de 2 pièces dans lequel vivent 4 personnes ou plus).

MDPH : Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont été créées en 2005. Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicap et leurs proches ; et évaluent les taux d'incapacité ainsi que les droits et prestations attribuées aux personnes au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Ménage : l'Insee définit un ménage comme l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement, que celui-ci soit ou non leur résidence principale, et qui partagent un même budget. La **personne de référence** du ménage est déterminée en tenant compte de la composition du ménage, de l'activité et de l'âge (c'est généralement la personne active et/ou la plus âgée du ménage).

PCH : La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière permettant de financer certaines dépenses liées à la spécificité d'un handicap (par exemple, aménagement du logement ou véhicule, recours à une tierce personne pour de l'aide dans les actes de la vie quotidienne, etc.). Elle est versée selon des critères d'autonomie, d'âge, de ressources et de résidence, et personnalisée selon les besoins spécifiques.

Population active / inactive : La statistique publique distingue la population en deux catégories : actifs et inactifs. La population des inactifs rassemble par convention les jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en situation de handicap en incapacité de travailler. La population active quant à elle correspond aux personnes occupant un emploi, quasi-exclusivement compris entre 15 et 65 ans (actifs occupés), et les personnes au chômage (actifs inoccupés).

Rapport interdécile : L'écart entre les revenus des 10 % des plus riches et ceux des 10% les plus pauvres. Ce rapport met en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres : plus le rapport est élevé, plus les inégalités de revenus sur un territoire sont importantes.

Revenu disponible annuel médian : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner sur une année donnée. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Le revenu disponible annuel médian d'un territoire est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des ménages de ce même territoire.

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros : le **seuil de pauvreté**. Celui-ci est déterminé en termes relatifs, par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie généralement le seuil de 60 % du revenu médian en France métropolitaine.

■ Données et contact

Données

Les données exploitées dans les portraits sociaux proviennent des sources suivantes :

- L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) : recensements de population des années 2012 et 2017 ; données complémentaires transmises à l'échelle des TRIRIS (Insee Ile-de-France)
- Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Casvp) et la DSOL
- Le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)
- La Caisse d'allocations familiales (Caf) de Paris
- La Mission Locale de Paris
- La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) : données Pôle Emploi
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : Observatoire des fragilités
- L'Atelier parisien d'urbanisme (Apar) : données et cartographie du rapport de la Nuit de la Solidarité (2021), collecte des données de l'Observatoire parisien du handicap (OPH)
- L'Institut nationale de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Analyse, rédaction et cartographie : Observatoire social de la Ville de Paris

Contact : marie.mallet@paris.fr / lucile.basse@paris.fr

Avril 2023